



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES INVESTISSEURS
POUR LA CROISSANCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2 0 1 5



AFIC

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

SOMMAIRE

Édito	2
1 · Retour sur 2015	5
2015 en quelques chiffres	6
2015 en quelques dates	8
2 · L'AFIC : quelles actions pour quelles missions ?	13
Des missions fondamentales	14
Une gouvernance efficace	15
Une équipe mobilisée	18
3 · Le capital-investissement : Pourquoi ? Comment ?	23
Se soucier de son environnement	26
Accompagner les entreprises	28
Faire fructifier les ressources	30
Dialoguer avec les pouvoirs publics	32
4 · Commissions & Clubs	35
Commissions « métiers »	36
Commissions & comités « domaines d'actions »	37
Commissions « environnement »	39
Clubs	40
5 · Annexes	45
Comptes	46
Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance	48
Liste des membres	50



Édito

Chères amies, chers amis,

L'année 2015 a été un bon millésime pour le capital-investissement français, notamment en termes de montants levés et investis.

Le palier des 10 milliard d'euros investis et des 10 milliard d'euros levés est d'autant plus satisfaisant que le capital-innovation connaît également une embellie. Toutefois, nous sommes encore loin des 20 milliards d'euros investis chaque année par les Britanniques dans les entreprises non cotées. Notre enjeu est désormais d'amplifier nos ressources pour continuer à soutenir puissamment le talent des jeunes entrepreneurs français et la transformation des PME françaises en ETI européennes ou mondiales, au service de la croissance durable de la France. La période électorale qui s'annonce devra être favorable à un meilleur fléchage de l'épargne longue et abondante des Français vers l'investissement dans l'économie réelle créatrice des emplois de demain.

« Notre enjeu est désormais d'amplifier nos ressources pour continuer à soutenir puissamment le talent des jeunes entrepreneurs français. »

« Les entreprises accompagnées par le capital-investissement français ont créé en 2014 plus de 60 000 emplois. »

Les entreprises accompagnées par le capital-investissement français ont en effet créé en 2014 plus de 60 000 emplois. En net des créations et suppressions de postes, elles ont généré autant d'emplois nouveaux qu'il en a été détruit dans le secteur marchand. Elles ont produit deux fois plus de croissance que le PIB français. Avec plus de capitaux propres à injecter dans l'économie, le capital-investissement serait un plus puissant contributeur au dynamisme économique du pays. D'où l'importance de favoriser l'orientation de l'épargne collectée par les investisseurs institutionnels français vers le capital-investissement, notamment en réduisant les contraintes qui pèsent sur les assureurs pour cette classe d'actif.

Et ce d'autant plus que le rendement du capital-investissement français, cette année encore, a surperformé toutes les autres classes d'actifs, et s'accompagne d'une faible volatilité et donc d'un risque moindre.



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES INVESTISSEURS
POUR LA CROISSANCE

L'AFIC en quelques mots

L'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC) fédère les **structures de capital-investissement** en France avec **282 fonds** de capital-innovation, capital-développement, capital-transmission, capital-retournement et autres sociétés de gestion, ainsi que **165 membres associés**, représentant tous les métiers qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

D'une manière plus générale, je relève un environnement plus propice à notre profession avec la reconnaissance du métier d'investisseur, au cœur du défi pour un redémarrage de l'économie française avec plus de croissance et plus d'emplois. Cette année, parmi les avancées, nous avons en effet obtenu la mise sur pied d'un nouveau véhicule d'investissement (la Société de Libre Partenariat) dans notre ordonnancement juridique pour mieux coller aux meilleurs standards internationaux en la matière.

Nous poursuivrons nos efforts en 2016, en particulier pour continuer la discussion engagée avec le gouvernement en 2015 sur les management packages, afin d'obtenir des règles fiscales connues à l'avance et incontestables de manière à nous procurer toute la sécurité juridique à laquelle nous aspirons lorsque nous investissons.

Enfin, l'AFIC va plutôt bien en tant qu'association avec des membres toujours plus nombreux, des activités de formation qui ont bien traversé le cap de la réforme de la formation professionnelle, de nouvelles études économiques qui complètent notre offre déjà abondante en la matière, toujours beaucoup d'événements qui sont autant de lieux de rencontres et d'échanges pour nos membres et leur écosystème, et plus de 20 commissions et clubs en activité, dont 3 nouveaux qui n'ont pas fini de faire parler d'eux : le Club Afrique, le Club des Fonds d'Entrepreneurs et le Club LPs.

Merci à vous tous qui, par vos idées, votre participation active et votre présence régulière, faites de l'AFIC ce qu'elle est : une association professionnelle dynamique, au plus proche des grands enjeux et tendances de son secteur d'activité.



Bien à vous,
Michel Chabanel
Président de l'AFIC

« Nous avons en effet obtenu la mise sur pied d'un nouveau véhicule d'investissement, la Société de Libre Partenariat. »

« Nous poursuivrons nos efforts en 2016, afin d'obtenir des règles fiscales connues à l'avance et incontestables. »

Au-delà de sa mission de déontologie, de contrôle et de développement des pratiques, l'AFIC représente la profession du capital-investissement.

Le capital-investissement consiste en une prise de participation en capital dans des entreprises généralement non cotées pour financer leur démarrage, leur croissance, leur transmission et parfois leur rebondissement.

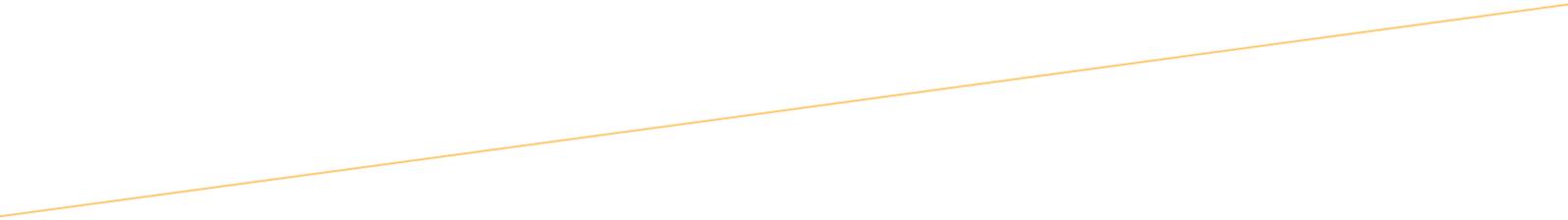
Retrouvez l'AFIC en ligne sur www.afic.asso.fr, sur



@AFICasso et sur



1



2015 en quelques chiffres

10,7
milliards d'euros
investis

1645
entreprises
soutenues

11,3 %
de performance
sur un horizon
de 10 ans

ACTIVITÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT EN 2015¹

- **9,7 milliards d'euros levés** par les acteurs du capital-investissement (autour de la moyenne des levées effectuées entre 2005 et 2008)
- **10,7 milliards d'euros investis** par les acteurs du capital-investissement français dans l'économie
- **1645 entreprises soutenues** par le capital-investissement dont 78 % sont des PME, 21 % des ETI. C'est un record en Europe: l'Allemagne a soutenu 1254 entreprises cette même année
- **6 106 entreprises dans les portefeuilles** des fonds de capital-investissement français
- **5 442 entreprises implantées en France**, soit près de 89 % de l'ensemble des entreprises en portefeuille
- **5 millions d'euros investis en moyenne par entreprise** par le capital-investissement sur les 10 dernières années, pour un total de 93,2 milliards d'euros investis de 2005 à 2014
- **Plus de 5 ans de durée moyenne du partenariat** entre l'entreprise et l'investisseur en capital

PERFORMANCE DU CAPITAL-INVESTISSEMENT EN 2014²

- **10,1 % de performance depuis l'origine** pour le capital-investissement français à fin 2014
- **11,3 % de performance sur un horizon de 10 ans**, contre 4,8 % pour le CAC 40, 5,4 % pour le marché obligataire et 6,4 % pour l'immobilier à fin 2014
- **21,6 % de performance** pour les fonds de capital-transmission entièrement liquidés à fin 2014

1 Étude AFIC / Grant Thornton du 30 mars 2016 sur l'activité des acteurs français du capital-investissement en 2015

2 Étude AFIC / EY du 25 juin 2015 sur la performance nette des acteurs français du capital-investissement à fin 2014

Ils nous ont rejoints en 2015

Membres actifs :

Axio Capital
Capelia
Elige Capital
Finovam Gestion
Hotel Investissement Capital
JMYX Holding
K Partners (devenu Inter Invest Capital)
Le Comptoir de l'Innovation

Meeschaert Capital Partners
NovX Partners
Otium Capital
Swen Capital Partners
Yrix Capital Conseil

Membres associés :

Altana
Bignon Lebray
Chabrierie Baert Associés AARPI
Image 7

Nova Partners
Philippe Fieloux - Avocat
Procadres
RBC Investor Services Bank France SA
Reach Capital
Reporting 21
Sofia Fides
Standard & Poor's France
Thomson-Reuters
Watson, Farley & Williams LLP

IMPACT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU CAPITAL-INVESTISSEMENT EN 2014³

- **314 000 emplois nets créés entre 2010 et 2014** par les entreprises françaises accompagnées par le capital-investissement
- **60 900 nouveaux emplois** créés en 2014
- **50 % créés par des entreprises accompagnées par le capital-investissement (LBO)**
- **30 % dans les secteurs d'avenir**
- **20 % dans l'industrie**, malgré les difficultés du secteur au plan national
- **22,4 % de progression du chiffre d'affaires** des entreprises françaises accompagnées par le capital-investissement depuis 2009, soit plus du double de la croissance du PIB sur la même période selon l'Insee
- **2,6 % de progression de l'effectif** des entreprises françaises accompagnées par le capital-investissement en 2014

ACTIVITÉ DE L'AFIC EN 2015

- **142 journées de formation** organisées pour près de 900 stagiaires
- **18 baromètres et études économiques**
- **73 rencontres institutionnelles** avec des cabinets ministériels, parlementaires, associations patronales, syndicats et autres pouvoirs publics
- **Organisation de plus de 50 événements** auxquels ont assisté près de 5 000 personnes
- **13 nouveaux membres actifs et 14 nouveaux membres associés**, soit un total à fin 2015 de 282 membres actifs et 165 membres associés
- **Plus de 50 réunions** de commissions et clubs
- **15 communiqués de presse** et près de **180 retombées médiatiques**

3 Étude AFIC / EY du 9 décembre 2015 sur l'impact économique et social des acteurs du capital-investissement français en 2014

314 000
emplois nets créés
entre 2010 et 2014

22,4 %
de progression
du CA depuis 2009

5 000 participants
à nos événements

142 journées de
formation

Près de 180
retombées
médiatiques

capitalfinance
Le private equity français retrouve les niveaux d'avant-crise
Selon l'AFIC, la barre des 10 Md€ de fund raising a été franchie en France l'an passé. Les investissements et les cessions rebondissent aussi franchement.

MONTANTS LEVÉS PAR LES INVESTISSEURS EN FRANCE
En Mds € (2005-2014)

Année	Montants levés (Mds €)
2005	10,0
2006	10,0
2007	10,0
2008	10,0
2009	10,0
2010	10,0
2011	10,0
2012	10,0
2013	10,0
2014	10,0

LE FIGARO
L'année s'annonce de bonne facture pour capital-investissement français
Par El Le Figaro | Publié le 15/10/2015 à 11:56 | Mise à jour le 15/10/2015 à 11:56

Capital investissement
Le moral des chefs d'entreprise : les préoccupations principales

Le coût du travail	61 %
Le carnet de commandes	53 %
Les contraintes juridiques	40 %
Les charges financières	20 %

Idées de placements
INTEGRALE PLACEMENTS
MICHEL CHABANEL
Président de L'afic

LE FIGARO économie
Embellie pour le capital-investissement
Les sommes levées et le nombre d'entreprises financées sont en hausse

Capital investissement
Le moral des chefs d'entreprise : les préoccupations principales

Le coût du travail	61 %
Le carnet de commandes	53 %
Les contraintes juridiques	40 %
Les charges financières	20 %

Idées de placements
INTEGRALE PLACEMENTS
MICHEL CHABANEL
Président de L'afic

BFM BUSINESS
Capital investissement
Le moral des chefs d'entreprise : les préoccupations principales

Le coût du travail	61 %
Le carnet de commandes	53 %
Les contraintes juridiques	40 %
Les charges financières	20 %

Idées de placements
INTEGRALE PLACEMENTS
MICHEL CHABANEL
Président de L'afic

2015 en quelques dates

JANVIER

- **Matinale AFIC à Marseille**



MARS

- **Publication de l'étude sur le « Financement des Cleantech par le capital-investissement en 2014 »**

-  **Club Afrique**  **Lancement du Club Afrique**

- **Matinale AFIC à Toulouse**



- **Forum capital-innovation (200 participants)**



- **Publication de l'étude sur « l'Activité du capital-investissement en 2014 »**



Lancement du Club des Fonds d'Entrepreneurs

Matinale AFIC à Strasbourg



AVRIL



MAI

Assemblée générale de l'AFIC



Première édition du Dîner annuel de l'AFIC au bénéfice de l'Institut de l'Engagement



Conférence annuelle des Investisseurs pour la Croissance



Axelle Lemaire, Secrétaire d'État chargée du Numérique, clôture la conférence devant près de 700 personnes

JUIN

- **Matinale AFIC à Lille**



- **Publication de l'étude sur la « Solidité financière des entreprises accompagnées en capital-transmission »**
- **Conférence annuelle du capital-transmission (250 participants)**
- **Mémorandum avec le Public Investment Fund du Royaume d'Arabie Saoudite**



Michel Chabanel, Président de l'AFIC, signe le Mémorandum pour favoriser l'investissement dans des fonds français.

- **Rencontre avec l'ILPA (*Institutional Limited Partners Association*)**

JUILLET

- **Forum des Investisseurs institutionnels français (plus de 80 LPs et GPs)**

- **Déjeuner Club avec Gérard Rameix, Président de l'Autorité des marchés financiers**



SEPTEMBRE

-  **Déjeuner Club avec Christian Eckert, Secrétaire d'État chargé du Budget**

MAIS AUSSI...

- + **4 soirées AFIC Avenir**
- + **6 matinées d'actualité, dont 2 consacrées à la SLP**



**Conférence annuelle ESG
(180 participants)**

European LP Forum

*De nombreux investisseurs étrangers venus de tous
pays pour rencontrer des GPs français*



**Création du label gouvernemental « Transition énergétique et climat »,
aboutissement d'un projet entamé par le Club Cleantech**

Dîner des fonds *large cap*



Matinale AFIC à Rennes

**Publication de l'étude sur « l'Impact Économique et Social
du capital-investissement en 2014 »**

Matinale AFIC à Lyon



Tournoi de football caritatif d'AFIC Avenir au bénéfice de l'Institut de l'Engagement



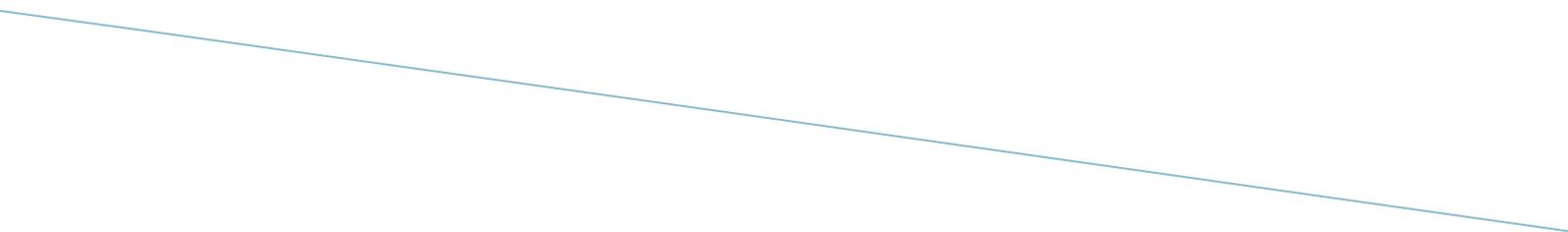
OCTOBRE

NOVEMBRE

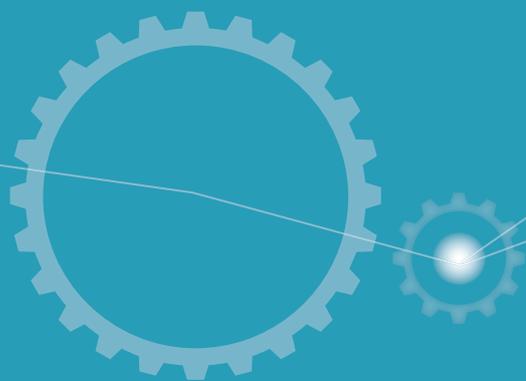
DÉCEMBRE

- + **6 Déjeuners-Clubs** (avec Nicole Notat, Dominique Nouvellet, Franck Jeantet, Jean-Louis Beffa, Isabelle Parize, Jean-Michel Severino)
- + **Bien d'autres rendez-vous...**

2



L'AFIC : QUELLES ACTIONS POUR QUELLES MISSIONS?



L'AFIC : quelles actions pour quelles missions ?

L'AFIC ET SON ENVIRONNEMENT

L'AFIC évolue au sein d'un écosystème riche et varié, avec lequel elle s'efforce d'établir des partenariats et de développer des relations de travail et de confiance.

Outre Invest Europe (anciennement EVCA) et les autres associations de capital-investissement dans le monde avec lesquelles l'AFIC collabore régulièrement, voici quelques-uns de ses partenaires réguliers :

Af2i, AFEP, AFECEI, AFII, ASPIM, CGPME, CJD, Croissance Plus, DFCG, FBF, FFSA, GEMA, MEDEF, etc.

CONDITION D'AGRÈMENT AMF

Le métier d'investisseur en capital nécessite une déontologie et une gouvernance particulièrement exigeantes, synonymes de confiance pour les investisseurs qui confient des capitaux aux membres de l'AFIC.

Par sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, l'AFIC figure au rang des associations reconnues par l'Autorité des Marchés Financiers et dont **l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément** requises pour l'exercice de la profession.

DES MISSIONS FONDAMENTALES

Créée en 1984, l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC) est un organisme professionnel totalement indépendant, regroupant la quasi-totalité des **structures de capital-investissement** en France.

MISSIONS PRINCIPALES

- Établir des règles strictes de déontologie et de bonnes pratiques, de gouvernance d'entreprises et de valorisation des portefeuilles
- Représenter et promouvoir le capital-investissement aux niveaux régional, national et international, auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs et des pouvoirs publics
- Être une force de proposition sur l'ensemble des textes législatifs et réglementaires régissant le capital-investissement et son écosystème
- Produire les statistiques de référence sur l'activité, la performance et le poids économique et social du capital-investissement
- Former les professionnels du capital-investissement afin de maintenir leur niveau d'expertise
- Créer des espaces de rencontre et d'échange pour les professionnels du secteur et son écosystème



Une gouvernance efficace

L'AFIC est régie par une gouvernance formelle et transparente, qui s'appuie sur :

- un Conseil d'administration, composé de quatorze administrateurs et d'un Président élu pour deux ans,
- une Commission de déontologie,
- un Bureau, composé du Président, des Vice-Présidents (au moins deux) et du Trésorier,
- un Comité de sélection,
- un Délégué général et son équipe permanente.

UNE GOUVERNANCE EFFICACE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'association et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs de l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'association et régler les affaires qui la concernent.

Son Président est élu pour un mandat de deux ans lors de l'Assemblée générale annuelle.

Le Conseil d'administration peut mettre en place à titre provisoire ou permanent toute commission ou tout comité qu'il juge utile pour l'accomplissement d'une mission et lui déléguer à cette fin le pouvoir de prendre certaines décisions dans son domaine de compétence. Il a par exemple initié en 2015 la création d'un Club Afrique dont l'ambition est d'accompagner la croissance africaine par l'apport en fonds propres et, ce faisant, de renforcer le capital-investissement africain en faisant mieux comprendre ses enjeux aux investisseurs français.

En 2015, le Conseil d'administration a continué la démarche engagée dès 2014 par la création d'un groupe de travail en vue de sécuriser les management packages. Il a suivi avec vigilance la mise en conformité des règles applicables aux FCPI et FIP avec la nouvelle réglementation européenne sur les aides d'État. Ce dossier a abouti en fin d'année 2015.

Il a également été attentif dans ses travaux aux actions proposées dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux par la Commission européenne et a suivi avec intérêt la mise en place du plan Juncker.

Enfin, le Conseil d'administration s'est impliqué dans les réponses de l'AFIC à plusieurs consultations initiées par des autorités publiques et notamment la réponse à la consultation sur la possibilité offerte par les fonds d'investissement d'octroyer des prêts.

COMPOSITION DU CA AU 31/12/2015^(*)

Président

Michel CHABANEL, Céréa Partenaire

Vice-Présidents

Olivier MILLET, Eurazeo PME

Dominique RENCUREL, Orkos Capital

Trésorier

Olivier MILLET, Eurazeo PME

Administrateurs

Bernard AROCK, Amundi PEF

Bernard ATTALI, TPG Capital Group LLP

Isabelle de BAILLENX, FA Dièse

Luc BERTHOLAT, Naxicap Partners

Christophe BLANCHY, IDIA

Denis CHAMPENOIS, Innovacom

Renaud du LAC, iXO Private Equity

Éric DEJOIE, MBO Partenaires

Jean EICHENLAUB, Qualium Investissement

Bertrand RAMBAUD, Siparex

Caroline RÉMUS, EPF Partners

** Cette composition résulte des élections de l'Assemblée générale de l'AFIC du 19 mai 2015.*

REMERCIEMENTS

L'AFIC remercie Christophe BAVIÈRE et Dominique GAILLARD pour leur forte implication pendant les quatre années de leur mandat.



Le Conseil d'administration s'appuie sur le Bureau, le Comité de sélection, la Commission de déontologie et l'équipe permanente pour mener à bien ses missions.

MISSION

Seule commission dont l'existence est prévue par les statuts, la Commission de déontologie est notamment chargée :

- de l'élaboration des principes de déontologie
- de la rédaction des codes de déontologie applicables aux membres, leur mise à jour, leur interprétation, et des recommandations pour leur mise en œuvre
- de sanctionner les éventuelles violations des principes définis, via avertissements, blâmes, suspensions temporaires ou radiations

COMPOSITION

Président

Jean GORE, Directeur Général, Pechel Industries Partenaires

Membres élus

Lola CHAMMAS, Avocat-Associée, Chammas et Marcheteau

Fabien CREGUT, Corevise-RSM

Henry HUYGHUES DESPOINTES, Membre du Directoire, 2I Centrale Partners

Hervé LEGOUPIL, Associé fondateur, Finadvance

Paul MOREL, Avocat-Associé, Dentons

Membres de droit

Pierre de FOUQUET, Président du Directoire, Iris Capital

Louis GODRON, Président, Argos Soditic

Eddie MISRAHI, Président, Apax Partners Midmarket

Hervé SCHRICKE, Président du Club Afrique

Présidence de la formation disciplinaire

Jean-François VERNY, Conseiller d'État

COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

La Commission de déontologie est composée de dix membres. Six sont des membres actifs ou associés de l'association élus par vote à bulletin secret par l'Assemblée générale ordinaire. Quatre sont des membres de droit (anciens Présidents du Conseil d'administration qui ne sont plus administrateurs de l'association).

Le mandat des membres de la commission est d'une durée de trois ans, renouvelable une fois. Il est incompatible avec le mandat d'administrateur.

La formation disciplinaire est présidée par une personnalité extérieure, choisie pour ses compétences et son expérience en matière de déontologie, pour un mandat de deux ans renouvelable.

Les membres participent à l'ensemble des travaux de la commission.

Actions 2015

En 2015, la Commission de déontologie a effectué des travaux sur la mise à jour des statuts et du guide de procédure de la Commission de déontologie.

Cette mise à jour est venue modifier l'article XIII des statuts tels qu'adoptés lors de l'Assemblée générale de 2015 et l'ensemble du guide de traitement des saisines, qui est dorénavant appelé « Guide de procédure ».

La Commission de déontologie a également engagé des travaux sur ses axes de communication possible, ainsi que la mise en place d'un dispositif de médiation et conciliation.

Sur le plan disciplinaire, la Commission de déontologie s'est réunie onze fois en 2015. Trois dossiers lui ont été présentés, dont un a été jugé recevable, les deux autres ne présentant finalement pas de faits de nature à relever du Code de déontologie. Le dossier recevable était toujours en phase d'instruction au 31 décembre 2015.

Nos principes de déontologie

Pour devenir membres de l'AFIC, les structures doivent signer :

- le Code de déontologie de l'AFIC
- le Règlement de déontologie des sociétés de gestion de portefeuille intervenant dans le capital-investissement

BUREAU

Se réunissant deux fois par mois, le Bureau a pour missions principales de veiller à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration, d'assurer le suivi et le contrôle des actions de l'association, de préparer les prises de position et de tenir le rôle de comité d'audit pour suivre et contrôler le budget.

Il regroupe le Président, les Vice-Présidents, le Trésorier et le Délégué général.

COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection a pour mission principale d'examiner et sélectionner les candidatures aux fonctions de Président et d'administrateur, ainsi que les candidatures pour devenir membre de certains comités ou commissions.

Il définit également les qualifications requises à ces postes et assure à long terme la cohésion et le renouvellement des différents organes de l'association.

Le Comité de sélection s'est réuni quatre fois en 2015.

COMPOSITION

Michel CHABANEL, Président
Olivier MILLET, Vice-Président et Trésorier
Dominique RENCUREL, Vice-Président
Paul PERPÈRE, Délégué général

COMPOSITION

Président

Louis GODRON, Président de l'AFIC (2012-2014)

Membres

Bernard AROCK, Administrateur en fonction

Walter BUTLER, Président de l'AFIC (1997-2000)

Michel CHABANEL, Président en fonction de l'AFIC

Denis CHAMPENOIS, Administrateur en fonction

Eddie MISRAHI, Président de l'AFIC (2007-2008)

Bertrand RAMBAUD, Administrateur de l'AFIC, Personnalité qualifiée

Sophie WIGNIOLLE, Personnalité qualifiée

Elles s'engagent ainsi à respecter les principes de déontologie suivants :

- agir avec loyauté, confidentialité, compétence, soin et diligence
- privilégier l'intérêt des clients et les traiter équitablement
- exercer leur activité de gestion de façon autonome, en toute indépendance et transparence dans le principe de séparation des métiers et des fonctions
- identifier, prévenir dans toute la mesure du possible et traiter au mieux des intérêts des clients toute situation de conflit d'intérêts

Les codes sont consultables sur notre site internet, rubrique L'AFIC / Déontologie

DE L'AFIC À L'APHIC

L'APHIC (Association Philanthropique des Investisseurs pour la Croissance), qui a été créée en 2013 et est active depuis le 1^{er} janvier 2014, recueille notamment des fonds pour l'Institut de l'Engagement (ex Institut du Service civique), fondé et présidé par Martin Hirsch.

L'Institut de l'Engagement s'adresse à des volontaires repérés pour leur potentiel, la qualité de leur engagement et l'intérêt de leur projet d'avenir. Il leur apporte des outils pour révéler leurs talents et leur permet d'accéder à des formations, des emplois et des soutiens pour réaliser ce potentiel et développer leur projet.

L'APHIC organise plusieurs événements, dont un tournoi caritatif annuel de football en salle. Le dernier a eu lieu le 17 décembre 2015.

UNE ÉQUIPE MOBILISÉE

L'équipe permanente, composée de 18 personnes, met en œuvre les orientations et décisions du Conseil d'administration et du Bureau.

Elle agit sous la responsabilité du Délégué général et s'organise autour de grands pôles d'action :

- Administratif et Financier
- Affaires juridiques et fiscales
- Animation des Clubs et Commissions
- Communication et Relations membres
- Études économiques et Statistiques
- Formation

« Notre équipe de permanents a un rôle crucial et toujours croissant dans la mise en œuvre des chantiers lancés par le Conseil d'administration et les Commissions et Clubs. Elle est à l'écoute et au service des membres de notre association, afin de leur permettre de profiter au mieux des privilèges liés à leur adhésion. »

PAUL PERPÈRE, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'AFIC



De gauche à droite et de bas en haut :

Claudia Mélicine, France Vassaux-d'Azémar de Fabrègues, Nadia Kouassi-Coulibaly, Katia François, Simon Ruchaud, Sabrina Cruto, Céline Buanic, Valérie Deville-Marache, Paul Perpère, Thomas Stélandre, Sophie Nasrallah Planchette, Estelle Urbaniak, Caroline Chalon, Mathieu Lélou, Andrew Stearns, Émilie Tuz, Shailendrasingh Leeleea, Simon Ponroy, Cyrille Gallais.

PÔLE « ADMINISTRATIF ET FINANCIER »

La gestion budgétaire et financière est une préoccupation quotidienne de l'AFIC, qui a amélioré considérablement le recouvrement de ses créances et a su maîtriser ses dépenses. Les résultats des 5 derniers exercices traduisent cette volonté de saine gestion.

Principales activités en 2015

- Gestion des ressources humaines de l'AFIC et tenue du budget et de la comptabilité au quotidien (gestion de trésorerie, facturation des événements, formations, publications, etc.)
- Rachat par la Maison du capital-investissement (MCI) de l'ensemble des parts constituant son capital social. Cette opération a pour effet de renforcer la stabilité financière de l'association, en lui donnant le contrôle de l'actif immobilier

PÔLE « AFFAIRES JURIDIQUES ET FISCALES »

Le pôle « Affaires juridiques et fiscales » analyse les évolutions du cadre juridique et fiscal du capital-investissement, en informe les membres et émet des propositions sur l'ensemble des textes législatifs et réglementaires régissant l'écosystème. Il anime également la Commission Législation et Fiscalité de l'AFIC et ses comités (Comité juridique et Comité fiscal) et groupes de travail (Groupe de travail ISF PME, Groupe de travail MIF II, Groupe de travail SLP, Groupe de travail Management Package, etc.).

Principales activités en 2015

- Suivi de nombreux dossiers législatifs et fiscaux nationaux (transposition de la directive MIF II, suivi de la mise en conformité du dispositif ISF-PME avec la réglementation européenne sur les aides d'État, possibilité offerte aux fonds d'investissement d'octroyer des prêts, mise en place des fonds européens d'investissement à long terme, contribution aux travaux européens sur l'Union des marchés de capitaux, mise en place de la société de libre partenariat, participation aux travaux de place sur la mise en place du DICI PRIIPS)
- Réponse à plus d'une trentaine de consultations émanant de l'AMF, la direction générale du Trésor, la Commission européenne et l'ESMA
- Participation active aux actions d'affaires publiques communes avec Invest Europe et les autres associations nationales de capital-investissement au niveau européen (évolution à apporter au règlement de niveau 2 de Solvabilité II, mesures d'application et d'interprétation de la directive AIFM, contribution à l'Union des marchés de capitaux et à la réponse de la profession sur l'appel à contributions de la Commission européenne)



Valérie Deville-Marache

Claudia Médecine



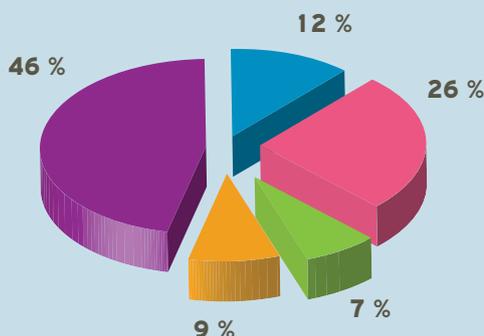
France Vassaux-d'Azémar de Fabrègues

Shailendrasingh Leeleela



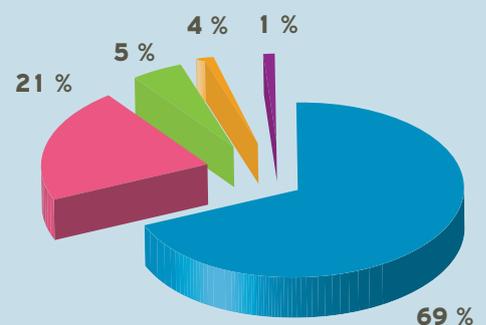
Charges 2015

- Frais de fonctionnement + amortissement
- Coûts directs
- Locaux
- Honoraires
- Salaires



Produits 2015

- Cotisations
- Formations
- Événements
- Sponsoring
- Publications



Thomas
Stélandre

PÔLE « ANIMATION DES CLUBS ET COMMISSIONS »

Le pôle « Animation des Commissions » accompagne le travail des clubs et commissions de l'AFIC. Ces nombreuses instances font se réunir les membres autour de spécificités ou de thématiques fédératrices.

Principales activités en 2015

- Lancement du Club Afrique, du Club des Fonds d'Entrepreneurs et du Club LPs
- Organisation de plus de 50 réunions de clubs et commissions

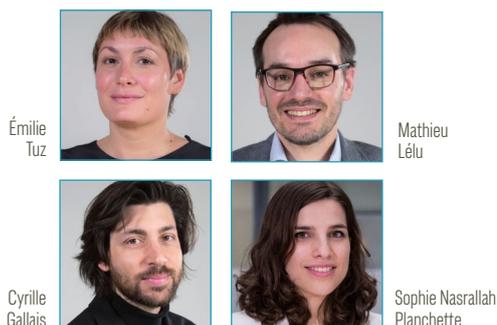
PÔLE « COMMUNICATION ET RELATIONS MEMBRES »

Le pôle « Communication et Relations membres » anime et étend le réseau des membres de l'AFIC, en créant notamment des espaces de rencontres et d'échanges pour les professionnels du secteur et son écosystème.

Il met en place des partenariats dédiés et des outils de communication pour promouvoir l'image du capital-investissement via le site internet, les réseaux sociaux, les emailings et les publications.

Principales activités en 2015

- Organisation de plus de 50 événements auxquels ont assisté près de 5 000 personnes (déjeuners-clubs, petits-déjeuners thématiques, matinales en région, journées métiers, soirées AFIC Avenir, Conférence annuelle, etc.)
- Accueil de 27 nouveaux membres (13 membres actifs et 14 membres associés)
- Édition de l'Annuaire des membres, du Rapport d'Activité 2014, du « Guide du Routard du financement d'entreprise » et du « Guide du capital-investissement pour les investisseurs institutionnels »
- Lancement du nouveau site internet de l'AFIC
- Lancement d'une série de vidéos « Focus AFIC » (ESG, performance, capital-investissement en Afrique, ...)
- Lancement du Club Communication, ayant pour but de réunir régulièrement les responsables communication des fonds d'investissement membres afin d'échanger sur les meilleures pratiques en la matière

Émilie
TuzMatthieu
LéluCyrille
GallaisSophie Nasrallah
Planchette

Liste des commissions et clubs de l'AFIC

COMMISSIONS « MÉTIERS »

- Capital-innovation
- Capital-développement
- Capital-transmission
- Capital-retournement
- Mezzanine et Dette privée

COMMISSIONS « ENVIRONNEMENT »

- Action régionale
- ESG
- Relations Investisseurs

COMMISSIONS /COMITÉS « DOMAINES D'ACTIONS »

- Études économiques et Statistiques
- Formation
- Législation et Fiscalité

CLUBS

- AFIC avec Elles
- AFIC Avenir
- Club AFIC Impact
- Club Afrique
- Club Cleantech
- Club Compliance
- Club Communication
- Club des Fonds d'Entrepreneurs
- Club Infrastructures
- Club LPs

PÔLE « ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES »

Le pôle « Études économiques et Statistiques » produit les statistiques de référence sur l'activité, la performance et le poids économique et social du capital-investissement français, ainsi que des études spécifiques pour la communication, les relations institutionnelles, les commissions et les comités et groupes de travail. Il fournit par ailleurs de l'information sur l'actualité économique et financière utile au métier du capital-investissement ainsi que des études individualisées pour les membres de l'AFIC.

Principales activités en 2015

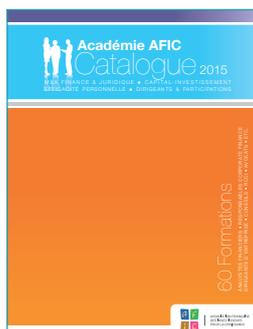
- Réalisation et publication de plus de 10 études récurrentes
- Production d'informations et d'études utiles aux activités de communication et de relations institutionnelles : note sur le potentiel du marché de la cession/transmission d'entreprises de taille moyenne en France, revues des études académiques ou sectorielles sur le capital-investissement publiées dans la presse, mise à jour des éléments d'éclairage et des termes de référence du capital-investissement, etc.
- Co-rédaction et mise à jour du « Guide du capital-investissement pour les investisseurs institutionnels » en partenariat avec l'AF2i, participation aux travaux de l'« Observatoire statistique de la place de Paris » (mise à jour régulière de l'interface active), de l'Observatoire du financement des entreprises (Rapport sur le financement des PME et ETI en croissance), du Cluster Finances de la Fondation AfricaFrance de Paris Europlace, de l'Observatoire du capital-investissement africain, du Club Afrique de l'AFIC, du Club Infrastructures de l'AFIC, des différents forums et conférences
- Participation active à la constitution d'une base de données unique et commune à toutes les associations européennes de capital-investissement (EDC - European Database Cooperative)

PÔLE « FORMATION »

L'Académie AFIC est un organisme de formation agréé, qui a pour mission de former les nouveaux entrants dans les métiers du capital-investissement, des M&A, de la finance et d'actualiser les compétences des professionnels dans un environnement en évolution permanente.

Principales activités en 2015

- Organisation de 142 formations, dont 95 inter-entreprises et 41 intra-entreprises, dispensées à près de 900 stagiaires
- Optimisation de l'ingénierie pédagogique et financière pour s'adapter toujours mieux aux besoins des professionnels du capital-investissement : création de parcours pédagogiques individualisés, d'un « Pass Fidélité » pour permettre aux structures d'inscrire plus de collaborateurs à moindre coût, etc.
- Élaboration avec HEC d'un Executive Program, intitulé « Leadership en Private Equity », de 10 journées pour former les leaders de demain et répondre à la problématique de la transition générationnelle dans les sociétés de gestion
- Organisation de 6 matinées d'actualité pour traiter des thèmes liés à des évolutions techniques, réglementaires et législatives apparues en cours d'année. À titre d'exemple, plus de 140 professionnels ont été formés au nouveau véhicule d'investissement, la société de libre partenariat (SLP)



Nadia Kouassi-Coulibaly



Simon Ruchaud



Simon Ponroy



Katia François

ÉTUDES RÉCURRENTES :

- Activité, performance et impact économique et social du capital-investissement
- Levées de fonds par les FCPI et les FIP
- Création de valeur dans les opérations de *small-mid caps* majoritaires
- Analyse du couple rendement-risque du capital-investissement français
- Capital-investissement en région

Céline Buanic



Estelle Urbaniak



Sabrina Cruto



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FORMATIONS



3

LE CAPITAL-INVESTISSEMENT: POURQUOI? COMMENT?



Le capital-investissement : Pourquoi? Comment?

« Il est essentiel pour une société en croissance dans un secteur innovant d'avoir à ses côtés des investisseurs qui comprennent son écosystème. C'est un facteur clé pour une réussite commune. »

STANISLAS DE REMUR,
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DE OODRIVE,
ÉDITEUR DE LOGICIELS

LE CAPITAL-INVESTISSEMENT INTERVIENT DANS :

1. La création d'entreprises et le financement de nouvelles technologies (*capital-innovation*)
2. Les entreprises en croissance et à fort potentiel de développement (*capital-développement*)
3. L'acquisition, la transmission ou la cession d'entreprises (*capital-transmission*)
4. Le rachat d'entreprises en difficulté (*capital-retournement*)
5. Le financement d'infrastructures (*fonds d'infrastructures*)

Le capital-investissement consiste en une prise de participation en capital dans des entreprises non cotées.

Les investisseurs en capital sont des actionnaires professionnels, qui participent à la définition d'une stratégie claire et de long terme pour l'entreprise, lui permettant de créer de la valeur pour ses clients, ses actionnaires et ses salariés.

Le capital-investissement est aujourd'hui un soutien fondamental de l'entreprise non cotée tout au long de son existence. Il contribue à la création d'entreprises, la promotion de l'innovation, la croissance et l'emploi.

1. Capital-innovation

Les investisseurs en capital-innovation interviennent généralement après les *business angels*. Par leur connaissance des évolutions technologiques, de la concurrence et des obstacles sur le chemin des *start-up*, ils apportent un appui aux créateurs d'entreprises.

2. Capital-développement

En faisant appel à des investisseurs, l'entreprise bénéficie de capitaux qui lui servent de levier dans ses projets. Elle bénéficie également de partenaires capables de l'aider à gagner des parts de marché, à renforcer ses équipes dirigeantes ou à se diversifier dans d'autres secteurs.

3. Capital-transmission

L'investisseur apporte aux équipes dirigeantes les savoir-faire stratégiques, juridiques et financiers nécessaires pour mener à bien une transmission d'entreprise tout en l'accompagnant dans ses projets de développement.

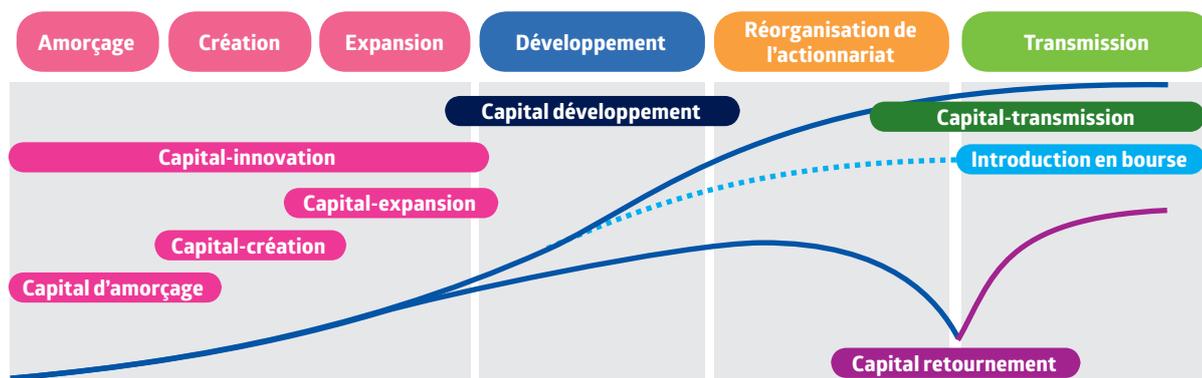
4. Capital-retournement

Le capital-retournement finance des entreprises en difficultés. L'investisseur formule et met en œuvre des mesures permettant le retour aux bénéfices. Il se sert de son expérience pour négocier avec les partenaires et créanciers et analyser les forces et faiblesses de l'entreprise.

5. Fonds d'infrastructures

Les fonds d'infrastructures se caractérisent par la spécialisation de leurs investissements dans des actifs ou sociétés d'infrastructures (équipements publics routiers, télécommunications, etc.). L'État encourage le financement de ces équipements par des fonds privés en raison de ses contraintes budgétaires, notamment sous la forme de partenariats publics privés (PPP).

CYCLE DE VIE DE L'ENTREPRISE ET STADES DE DÉVELOPPEMENT



PERSPECTIVES GÉOGRAPHIQUES

UNE FORTE IMPLICATION EUROPÉENNE

L'AFIC est membre d'Invest Europe (ex EVCA, European Venture Capital Association) et porte sa mission au niveau européen. Une organisation commune a été créée avec les autres associations de capital-investissement en Europe pour mettre en place un logiciel commun et unique de collecte de statistiques (European Data Cooperative GmbH).

L'AFIC répond très fréquemment à des consultations au niveau européen, notamment sur des sujets de transpositions de la directive AIFM, qui régit l'exercice du capital-investissement en Europe.

UNE ACTIVITÉ PRINCIPALEMENT NATIONALE, VOIRE RÉGIONALE

En 2014, le capital-investissement français est intervenu très majoritairement dans l'économie nationale avec 89 % des 6 106 entreprises accompagnées à fin 2014 basées en France.

Il est également présent à l'échelle régionale, plus de 60 % des entreprises françaises en portefeuille déclarant leur siège social en région (hors Île-de-France).

En ce qui concerne les investissements réalisés entre 2009 et 2015, 55 % des entreprises soutenues et 43 % des montants investis l'ont été en région (hors Île-de-France).

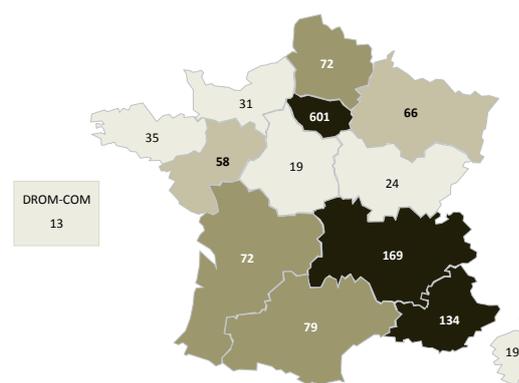
Pour la seule année 2015, 85 % des 1 645 entreprises accompagnées étaient basées en France. 57 % de ces entreprises ont leur siège hors Île-de-France, avec une forte présence en régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.



« La croissance et l'innovation se trouvent dans les entreprises qui sont partout sur le territoire. Il est donc normal que les investisseurs et l'AFIC aillent dans les régions, à la rencontre de ceux qui forgent les atouts de la France de demain. »

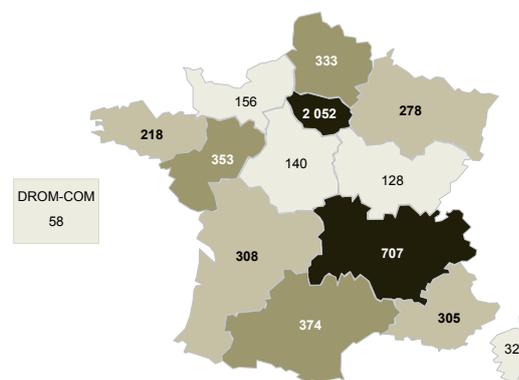
LUC BERTHOLAT,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ACTION RÉGIONALE DE L'AFIC

1392 ENTREPRISES FRANÇAISES SOUTENUES PAR LE CAPITAL-INVESTISSEMENT EN 2015



Chaque entreprise est affectée à la région de son siège social.
Source AFIC-Grant Thornton

RÉPARTITION RÉGIONALE DES 5 442 ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE EN FRANCE AU 31-12-2014



Chaque entreprise est affectée à la région de son siège social.
Source AFIC / EY

E prévention des risques environnementaux, gestion des déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre, ...

S prévention des accidents, formation du personnel, respect du droit des employés, chaîne de sous-traitance, dialogue social, impact social, ...

G indépendance du conseil d'administration, structure de gestion, comité de vérification des comptes, mixité, ...



PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En 2013, l'AFIC est devenue la première association représentative du capital-investissement dans l'OCDE à adhérer aux « Principes pour l'Investissement Responsable » des Nations-Unies.

Signataire en qualité de « network supporter », l'AFIC s'engage ainsi sur des normes internationales émergentes qu'elle soutient auprès de sa sphère d'influence.

Les efforts déployés ces dernières années ont déjà fait de la France le pays comptant le plus de sociétés de capital-investissement au monde ayant signé les UN PRI : **sur les 150 sociétés de capital-investissement signataires dans le monde, 61 sont françaises.**



SE SOUCIER DE SON ENVIRONNEMENT

Conscients de leurs responsabilités et des enjeux sous-jacents, l'AFIC et ses membres se sont pleinement saisis du sujet ESG.

Une démarche ESG, c'est la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion d'une entreprise ou société, de manière à la rendre responsable vis-à-vis de l'environnement et de ses parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

Si les grands groupes cotés sont contraints par le marché d'adopter une stratégie de développement durable, les PME, qui composent l'essentiel du portefeuille des membres de l'AFIC, n'ont souvent que peu d'obligations, et les investisseurs en capital agissent alors en initiateurs d'une démarche ESG qui bénéficiera aux entreprises concernées sur le long terme.

Après l'inauguration d'une charte ESG¹, qui a été mise à jour en 2014 pour intégrer les toutes dernières évolutions en matière de développement durable, et la publication en 2010 du guide « Développement durable et capital-investissement », le dynamisme de la Commission ESG de l'AFIC et l'intérêt de nos membres pour ces sujets se sont traduits en chiffres très parlants en 2015 :

- **Une centaine de membres de l'AFIC** mobilisés au sein des trois groupes de travail en activité (« ESG et Formation », « Pilotage de la performance ESG », « Rapport annuel »)
- **180 participants** à la « Conférence annuelle ESG », organisée en partenariat avec PwC, le 16 septembre au Shangri La
- **70 participants** en moyenne aux petits-déjeuners thématiques organisés par la commission (sur les sujets : « environnement et innovation », « performance RH », « enjeux de l'éthique et de la corruption » et « supply chain comme axe majeur de la performance ESG »)

¹ La Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance est consultable en annexe, p.48



« Les acteurs du capital-investissement peuvent et doivent jouer un rôle pour aider les entreprises que nous soutenons à se transformer dans leurs comportements, que ce soit dans leurs modes de production, leur organisation... mais également dans leurs moyens de consommation. »

BLAISE DUAULT,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ESG DE L'AFIC

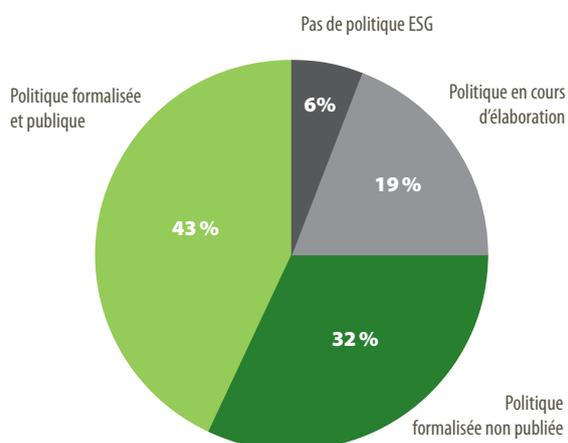
2^e RAPPORT ANNUEL ESG

En 2015, l'AFIC a également publié pour la deuxième fois son rapport annuel ESG sur la prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance chez ses membres. Cette année, il a été documenté par 69 sociétés de gestion membres, gérant plus de 100 milliards d'euros et ayant plus de 2 400 entreprises en portefeuille.

Ce rapport ESG 2014 témoigne de la démarche de transparence et d'engagement enclenchée :

- 75 % des sociétés de gestion interrogées disposent d'une politique ESG formalisée (contre 63 % en 2013)
- 19 % sont en train d'élaborer une politique ESG formalisée
- L'introduction d'analyses ESG lors d'acquisitions ou sur les entreprises en portefeuille a plus que doublé en une année (446 en 2014, 204 en 2013)
- 53 % des entreprises accompagnées bénéficient d'un suivi ESG, que ce soit via une politique de formation des salariés (46 %), la nomination d'administrateurs indépendants (42 %), une politique de santé et de sécurité formalisée (38 %) ou le suivi de l'empreinte environnementale (31 %)

75 % DES SOCIÉTÉS DE GESTION DISPOSENT D'UNE POLITIQUE ESG FORMALISÉE



Deuxième rapport annuel ESG

Environnemental, Social et de Gouvernance

Exercice 2014
Association Française des Investisseurs
pour la Croissance (AFIC)



EY
Building a better
working world

AFIC
ASSOCIATION FRANÇAISE
DES INVESTISSEURS
POUR LA CROISSANCE

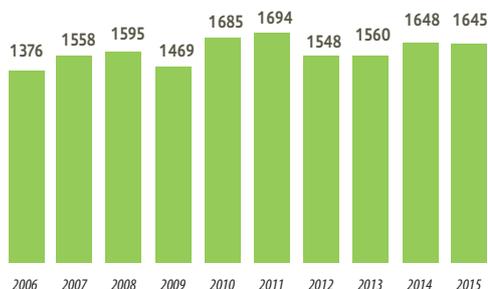


L'AFIC et la COP 21

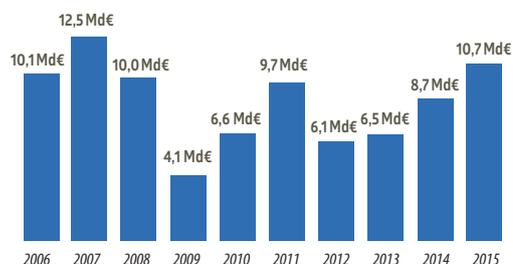
Dans le contexte de la COP 21, l'AFIC a mis en œuvre tout au long de 2015 un plan global de communication. Alors que la Commission ESG initiait une campagne sur les réseaux sociaux visant à mettre en lumière les meilleures pratiques ESG des entreprises en portefeuille des fonds membres de l'AFIC, le Club Cleantech publiait son Bilan des levées de fonds Cleantech en France de janvier 2010 à juin 2015.

Résultats : près de 2 milliards d'euros investis dans 427 entreprises Cleantech en 5 ans, soit le double de la période 2005-2010, principalement dans les secteurs des énergies renouvelables (52 %) et de l'efficacité énergétique (25 %).

NOMBRE D'ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES



MONTANTS INVESTIS



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Le capital-investissement soutient l'entreprise en apportant les capitaux propres nécessaires à son développement et l'expertise d'actionnaires professionnels pour définir une stratégie claire et de long terme pour l'entreprise.

CARACTÉRISTIQUES DES INVESTISSEMENTS 2015

En 2015, les membres de l'AFIC ont investi 10,7 milliards d'euros dans 1645 entreprises.

Parmi elles, 30 % ont fait appel à des fonds de capital-innovation, 53 % à des fonds de capital-développement, 16 % à des fonds de capital-transmission et moins de 1 % à des fonds de capital-retournement.

94 % des entreprises ont reçu un apport de fonds propres d'un montant inférieur à 15 millions d'euros et 52 % ont reçu un apport de fonds propres inférieur au million d'euros.

54 % de ces entreprises accompagnées par le capital-investissement étaient déjà présentes dans les portefeuilles des acteurs français du capital-investissement et ont donc ainsi bénéficié de nouveaux investissements.

Cette statistique démontre l'engagement de long terme qui existe entre les acteurs du capital-investissement et les entreprises qu'ils accompagnent.

actifs

Le capital investissement atteint des niveaux records en France

Publié le 29 03 2016



En 2015, 10,7 milliards d'euros ont été consacrés aux projets de développements des entreprises, dévoile l'AFIC dans une étude. Un chiffre en hausse de 23% par rapport à 2014.

L'année 2015, un très bon cru pour le capital-investissement. Selon l'Association française des investisseurs pour la croissance (AFIC), le capital-investissement a connu des sommets en 2015. En France, sur la totalité de l'année, il a drainé 10,7 milliards d'euros, un niveau pas vu depuis 8 ans, explique l'AFIC. Par rapport à 2014, la progression est de 23%. L'AFIC précise qu'il s'agit en majorité de PME (PME 61%, ETI 21%, TPE 17%, grandes entreprises 1%) et pour la plupart françaises (85%). Au total, 1.645 entreprises ont été accompagnées.

Dans le détail, le capital-innovation affiche une amélioration très sensible. Le nombre d'entreprises accompagnées connaît un doublement historique (+100%). Historique de l'investissement.

capitalfinance

Le non-coté tricolore n'a jamais autant investi en huit ans

Par Alexis Bédaride - 29/03/2016 - 13h

Selon l'AFIC, les GPs français ont injecté 10,7 Md€, en 2015, sur fond de bonne tenue des levées de fonds.

Le rebond enregistré en 2014 par l'industrie du private equity tricolore n'avait donc rien d'un heureux hasard. A en croire les statistiques d'activités publiées en juin par l'AFIC, les fonds ont en effet placé plus de 10 milliards dans des entreprises de toute taille, fin dernier. Un niveau inégalé depuis 2007, millésime durant lequel les GPs avaient investi plus de 12,5 Md€, avant de trébucher jusqu'à un point bas deux ans plus tard (4,1 Md€). Mais aujourd'hui, l'heure est à l'optimisme. « Il y a un potentiel pour doubler la taille du capital-investissement en France, dans les cinq ans à venir, et sans

AFP

France: le capital-investissement reste dynamique en 2015

Paris, France | AFP | mardi 29/03/2016 - 13:16 GMT | 532 mots

AJOUTÉ DÉTAILS ET CITATIONS

L'activité des fonds français de capital-investissement est restée dynamique en 2015, avec une hausse marquée des montants investis dans les entreprises, selon une étude publiée mardi par l'Association des investisseurs en capital (AIC) et le cabinet d'audit Grant Thornton.

"2015 est un bon cru puisque l'ensemble des indicateurs sont au vert, en termes de levées de fonds, d'investissements ou même de désinvestissements", souligne Michel Chabanel, président de l'Afic lors d'une conférence de presse.

L'an dernier, les investissements ont augmentés de 23% par rapport à 2014, à 10,7 milliards d'euros, "un niveau au plus haut depuis huit ans", soit avant la crise, selon



« 2015 est un bon millésime. Le palier des 10 milliards d'euros investis est d'autant plus satisfaisant que le capital-innovation connaît également une embellie. Notre enjeu est désormais d'amplifier nos ressources pour continuer à soutenir puissamment le talent des jeunes entrepreneurs français et la transformation des PME françaises en ETI européennes ou mondiales, au service de la croissance durable de la France »

MICHEL CHABANEL,
PRÉSIDENT DE L'AFIC

IMPACT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU CAPITAL-INVESTISSEMENT¹

Ce partenariat a des conséquences très positives en termes de performance, de chiffre d'affaires et d'effectif des entreprises accompagnées.

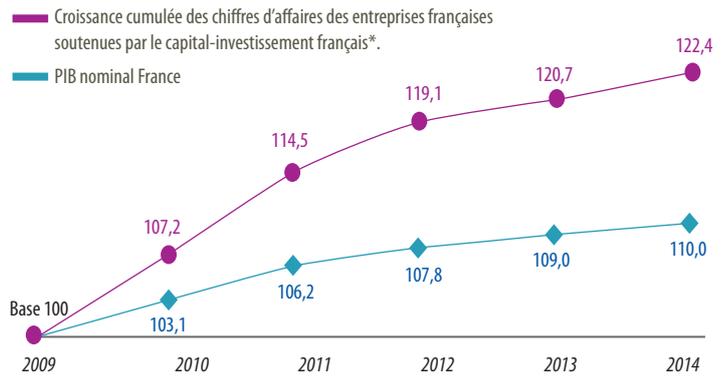
Elles ont en effet une capacité à dégager une croissance moyenne supérieure à celle des autres entreprises françaises, PME ou grands groupes, et à mieux résister pendant les périodes de ralentissement ou de crise économiques. L'évolution de leurs effectifs atteste également cette résilience.

Entre 2010 et 2014, la croissance cumulée de leur chiffre d'affaires a été de 22,4 % (pour une croissance du PIB nominal national de 10 %) et elles ont créé plus de 314 000 nouveaux emplois dont 60 900 en 2014.

1 Étude AFIC / EY du 9 décembre 2015 sur l'impact économique et social des acteurs du capital-investissement français en 2014

CROISSANCE DES CHIFFRES D'AFFAIRES CUMULÉE SUR 5 ANS

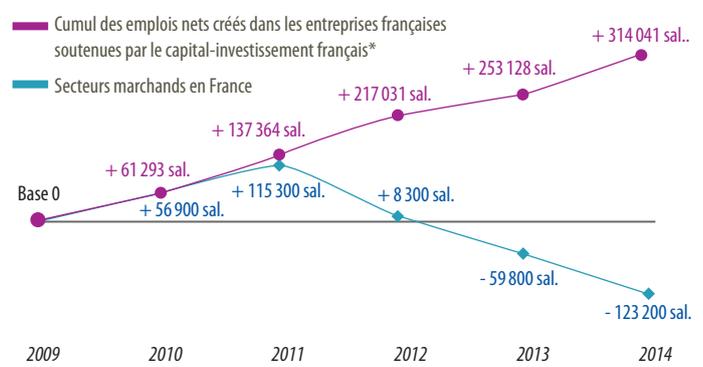
(du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014)



* Périmètre non constant - Chiffre d'affaires France et étranger des entreprises françaises Sources : AFIC / EY - INSEE

CRÉATION NETTE D'EMPLOIS CUMULÉE SUR 5 ANS

(du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014)



* Périmètre non constant - Chiffre d'affaires France et étranger des entreprises françaises Sources : AFIC / EY - INSEE



Les entreprises accompagnées par le capital-investissement ont créé près de 61.000 emplois en 2014

Paris, France | AFP | mercredi 09/12/2015 - 08:00 GMT | 277 mots

Les sociétés accompagnées par des acteurs du capital-investissement se distinguent de l'ensemble du secteur marchand de 61.000 emplois en 2014 en France, un chiffre en croissance par rapport à l'année précédente, révèle une étude publiée mercredi.

L'étude, menée par l'Association française des investisseurs et le cabinet d'audit EY, a passé en revue les données disponibles sur les entreprises, selon un communiqué.

L'an passé, 60.913 nouveaux emplois nets ont été créés dans les entreprises accompagnées par le capital-investissement, soit 0,4% de plus qu'en 2013.

Le chiffre de 2014 comprend toutefois les créations d'emplois cotés. Les créations d'emplois tombent à 39.906 sans cotations, soit une hausse de 3,3%.

Les acteurs du capital-investissement se concentrent quasi exclusivement sur les entreprises non cotées, mais peuvent également avoir des participations dans des sociétés cotées.

"Les entreprises accompagnées par le capital-investissement ont créé en 2014 de l'emploi et de la valeur", remarque le président de l'AFP, cité dans le communiqué.

"En net des créations et suppressions de postes, elles ont gagné 60.913 emplois nets en 2014, soit 0,4% de plus que les 60.913 créations de postes nettes de 2013. Des chiffres qui excluent les variations de périmètre

L'AGEFI

L'emploi repart dans les sociétés soutenues par le private equity

L'Agefi a annoncé que 60.913 emplois nets ont été créés en 2014, soit près de 70% de plus que les 36.100 créations de postes en 2013.

Par Julien Besozieux

Alors que la timidité économique tard à se traduire en chiffres positifs sur le marché du travail, l'Association française des investisseurs pour la croissance (Agefi) ne boude pas son plaisir. À l'occasion de son traditionnel bilan annuel, l'association a annoncé que 60.913 emplois nets ont été créés en 2014 par les sociétés soutenues par le private equity, soit près de 70% de plus que les 36.100 créations de postes de 2013. Des chiffres qui excluent les variations de périmètre



par ailleurs été multipliées par plus de six dans les biens de consommation. Fondé sur l'analyse des données de 2.925 sociétés, le bilan note un net rebond de l'emploi dans les entreprises sous capital-développement, à l'exception de plus de la moitié des créations nettes de postes. La croissance des effectifs dans les entreprises soutenues par le capital-innovation a elle doublé à 22,8%.

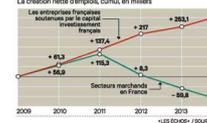
Les Echos

Le capital-investissement, moteur de l'emploi en France

La création d'emplois a bondi de 69 % à près de 61.000 en 2014 dans les entreprises soutenues par le capital-investissement.

Les arguments de l'Association française des investisseurs en capital (AFP) sont-ils enfin arrivés à destination ? L'Agefi vient de publier son dernier bilan sur la croissance des entreprises soutenues par le capital-investissement en 2014. Les chiffres sont impressionnants : 60 913 créations nettes d'emplois, soit 69 % de plus qu'en 2013. Ces créations ont été réalisées dans les entreprises accompagnées par le capital-investissement et les sociétés cotées par effet de levier (IPO). Les secteurs traditionnels représentent en outre la majorité des créations nettes : l'industrie (26 727 créations), le commerce (13 736 créations) et les services (19 450 créations). Ces performances sont d'autant plus remarquables que le secteur marchand en France a perdu 123 200 emplois nets en 2014, soit une baisse de 12,3 %. Les entreprises accompagnées par le capital-investissement ont donc créé plus de postes que le secteur marchand en France. Cette performance est d'autant plus remarquable que le secteur marchand en France a perdu 123 200 emplois nets en 2014, soit une baisse de 12,3 %.

Le secteur a créé 60.913 emplois en 2014



Croissance et santé des entreprises accompagnées en capital-transmission²

Ces bons résultats s'appliquent également aux entreprises accompagnées en capital-transmission.

Ces dernières ont enregistré en 2014 une création nette de 29 413 emplois. Cette évolution est tout particulièrement remarquable dans les entreprises du secteur des services et transport (+10 435 emplois nets), de l'industrie (+ 2 672 emplois nets) et de la distribution retail (+10 619 emplois nets).

2 Étude AFIC / EY du 9 décembre 2015 sur l'impact économique et social des acteurs du capital-investissement français en 2014



Bertrand Rambaud, Président du Comité des Études Économiques et Statistiques de l'AFIC

FAIRE FRUCTIFIER LES RESSOURCES

ALLER A LA RENCONTRE DES INVESTISSEURS

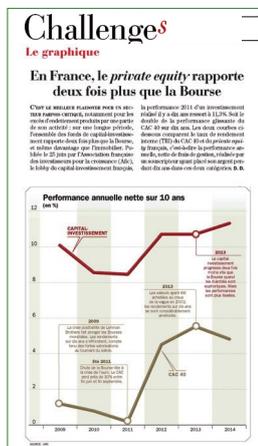
Les capitaux investis par le capital-investissement dans le tissu économique français sont principalement apportés par des investisseurs institutionnels français et étrangers (banques, assurances, caisses de retraite, fonds de pension), qui s'appuient sur les membres de l'AFIC pour placer leurs fonds dans les entreprises afin de les faire fructifier.

Tout au long de l'année 2015, l'AFIC a multiplié les rencontres et les échanges avec ces investisseurs institutionnels français et internationaux, notamment dans le cadre du Forum LPs français et du « European LPs Forum » (près de 70 participants pour chacun de ces événements).

En avril 2015, l'AFIC a par ailleurs créé le Club LPs, exclusivement réservé aux investisseurs institutionnels, membres ou non de l'AFIC. Ce club, présidé par Hélène Falchier, s'est réuni à trois reprises et, par son intermédiaire, l'AFIC a accueilli pour la première fois des représentants de l'ILPA (*Institutional Limited Partners Association*) pour un séminaire.

L'AFIC a également collaboré avec l'Af2i (Association française des investisseurs institutionnels) à la rédaction d'un « Guide du capital-investissement pour les investisseurs institutionnels ».

Lors de ses échanges avec les investisseurs institutionnels, l'AFIC a notamment rappelé les résultats de l'étude annuelle de « Performance nette à fin 2014 des acteurs du capital-investissement français », réalisée par l'AFIC et Thomson Reuters et publiée le 25 juin 2015.



« Le capital-investissement français surperforme toutes les autres classes d'actifs, que ce soit les marchés cotés, les marchés obligataires, les hedge funds ou l'immobilier. »

AGNÈS NAHUM,
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION « RELATIONS INVESTISSEURS » DE L'AFIC.

PERFORMER SUR LE LONG TERME¹

L'étude réalisée montre que le capital-investissement français affiche une performance élevée sur le long terme. Ainsi, sur la période 2005-2014, soit la durée de vie standard d'un FPCI, le capital-investissement français a dégagé des performances supérieures à celles relevées dans la plupart des marchés comparables. En France, son TRI annuel net des frais de gestion sur 10 ans (période de référence) s'élevait à 11,3 % à fin 2014.

La performance nette des fonds français exprimée en multiple de l'investissement initial s'est établie à x1,45 sur la période 1987 - 2014, en progression par rapport aux résultats calculés à fin 2013 tous fonds confondus (x1,37, soit une progression 6 % sur l'année 2014).

Cette performance est particulièrement remarquable chez les fonds de capital-transmission, qui affichent depuis 1987 un TRI annuel net de frais de gestion de 14,3 %.

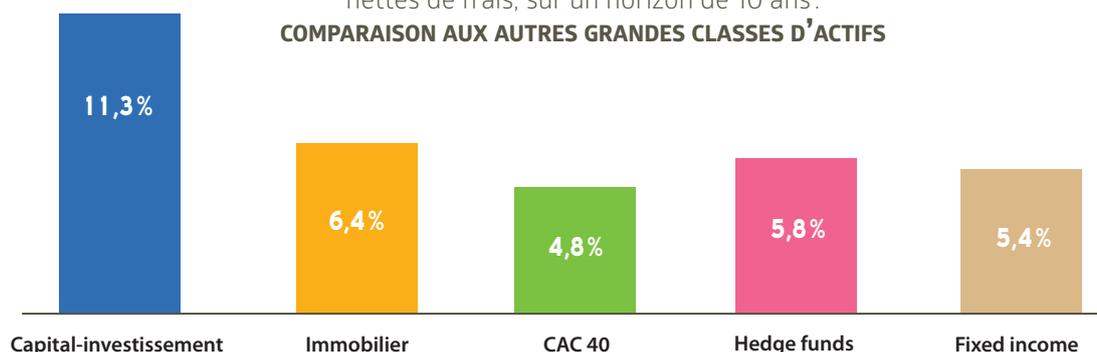
Le capital-investissement se positionne ainsi parmi les classes d'actifs offrant le plus fort potentiel de rendement sur le long terme. Par exemple, sur la période 2005 - 2014, celui-ci a surperformé de 82 % les retours annualisés des marchés d'actions cotées, qui proposaient une rentabilité annuelle de 4,8 % pour le CAC 40 et 6,2 % pour le CAC *All-Tradable* (ex SBF 250). Les marchés obligataire et de l'immobilier rapportaient quant à eux respectivement 5,4 % et 6,4 % par an.

¹ Étude AFIC / EY du 25 juin 2015 sur la performance nette des acteurs français du capital-investissement à fin 2014

PERFORMANCE ANNUELLE, TRI annuel net de frais de gestion sur 10 ans à fin 2014



PERFORMANCES ANNUELLES nettes de frais, sur un horizon de 10 ans: COMPARAISON AUX AUTRES GRANDES CLASSES D'ACTIFS



Sources: AFIC / EY - Datastream Thomson Reuters - Prequin, Base de données mondiale - Crédit Suisse

L'AFIC étant représentative de l'ensemble de l'écosystème du capital-investissement, elle se positionne comme un interlocuteur naturel des pouvoirs publics, tant au plan national qu'international.

En 2015, l'AFIC a été une fois encore très sollicitée pour faire entendre la voix du capital-investissement français. Via son pôle « Affaires Juridiques et Fiscales », son Délégué général et son Président, l'association a maintenu ses actions en direction des pouvoirs publics afin de mieux faire connaître la profession et de promouvoir ses intérêts. Elle a joué un rôle actif pour contribuer au rayonnement de la Place française, notamment à l'international.



Christophe Bavière, Président de la Commission Législation et Fiscalité de l'AFIC (juin 2012 - mai 2015)

L'AGEFI HEBDO

Les invités de L'Agefi Michel Chabanel et Dominique Gaillard

« La société de libre partenariat sera une grande avancée »

Vous êtes président de l'AFIC (Association française des investisseurs pour la croissance) depuis un an. Un de vos objectifs était de mieux faire connaître le capital-investissement. Ce chantier avance-t-il bien ?

Michel Chabanel - Le capital-investissement est encore l'objet de confusions avec d'autres métiers de la finance. Faire connaître notre valeur ajoutée est un travail de longue haleine, qui a commencé avant 2014 et que j'ai prolongé en multipliant les conférences, les séminaires. Alors que les banques financent les besoins de trésorerie, la crise a fait prendre conscience de l'importance pour l'économie de l'investissement en capital, le cœur même de notre métier. Le sujet est largement relayé par le gouvernement depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au ministère de l'Économie.

Vous venez de lancer un Club des investisseurs à l'AFIC, pourquoi ?

Dominique Gaillard - L'AFIC rassemble essentiellement les gérants de fonds. Il manquait un espace où les investisseurs institutionnels pourraient se retrouver, échanger et continuer à renforcer leurs relations avec les gérants investisseurs dans les entreprises non cotées. C'est l'objectif de ce club présidé par Hélène Falckner, responsable des investissements *private equity* chez CNP Assurances. Plus globalement, nos initiatives visent trois publics. Les investisseurs français actifs dans le capital-investissement ; les investisseurs étrangers attirés depuis nous avons développé nos efforts via des roadshows à l'étranger et des forums dédiés à Paris. Il s'agit de démontrer que la France a un environnement favorable au capital-investissement, qu'il y a de bonnes entreprises, avec un bon *track record*, et surtout de bonnes entreprises. Enfin, les investisseurs français encore réticents au non-coté sont la troisième cible. Nous faire mieux connaître est le but de la journée du 1^{er} juillet, qui en est à sa 2^e édition.

Qui sont ces investisseurs réticents ?

Dominique Gaillard - Les investisseurs actuels dans le non-coté sont essentiellement les assureurs, filiales de banques et les grosses mutuelles. Il nous reste à convaincre les caisses de retraite, les fonds d'épargne des groupes industriels et quelques mutuelles. Une quarantaine d'institutionnels français supplémentaires suffisent pour répondre aux besoins de financement en fonds propres des entreprises françaises. Quant aux banques, elles ont complètement disparu. Et ne réviseront pas, entre Bâle 3 en Europe et la règle Volcker aux États-Unis.

Quels arguments présenter aux institutionnels réticents, sachant que les freins ne sont pas nouveaux ?

Dominique Gaillard - Nous apportons des réponses étayées. Nos performances sont très bonnes, supérieures à celles des autres classes d'actifs. Avec le développement des fonds de fonds secondaires, la problématique de la faible liquidité n'est plus d'actualité.

Le forum des investisseurs institutionnels français organisé par l'AFIC en partenariat avec l'AFZI se tiendra le 1^{er} juillet à la Maison de la Chimie.

Intégrale Placements

DIALOGUER AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

EN FRANCE

- 1 L'année 2015 a été marquée par la concrétisation de **la société de libre partenariat**, dont le cadre juridique et fiscal a été adopté par la loi Macron. Ce nouveau véhicule d'investissement, souhaité et conçu initialement par l'AFIC, est devenu opérationnel depuis le début du mois d'octobre 2015 à la suite de la publication de l'ensemble des textes d'application (décret du 29 septembre 2015, mise à jour du règlement général de l'AMF et mise à jour de l'instruction AMF DOC 2012-06). Cette concrétisation a été accompagnée par l'obtention de deux rescrits fiscaux dès le début du mois de septembre 2015, confirmant, d'une part, la neutralité fiscale de la transformation d'un fonds professionnel de capital-investissement en SLP et, d'autre part, l'exonération de la contribution économique territoriale des SLP à l'instar des SICAV.
- 2 Dans le cadre des travaux de mise en conformité du dispositif ISF-PME avec la réglementation européenne, le groupe de travail dédié de l'AFIC a apporté une importante contribution en identifiant les enjeux en amont et en définissant les pistes d'amélioration possibles, notamment pour **les FCPI et les FIP**. Ces travaux ont abouti en fin d'année 2015 dans le texte de la loi de finances pour 2015.
- 3 Aux côtés du MEDEF et d'autres organisations professionnelles, l'AFIC a maintenu sa mobilisation sur l'obligation d'**information préalable des salariés** en cas de cession d'une participation majoritaire d'une PME (en dessous de 50 salariés et entre 50 et 249 salariés) issue des articles 19, 20 et 98 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire. Cette mobilisation a porté ses fruits. La loi « Macron » a fait évoluer cette obligation notamment sur deux points majeurs :
 - en supprimant la sanction de nullité en cas de non-respect de cette obligation, en lui substituant une amende civile correspondant au plus à 2 % du montant du prix de vente ;
 - en restreignant le périmètre de l'obligation aux opérations de vente.
- 4 L'AFIC a également participé à la réflexion sur la mise en place des fonds européens d'investissement à long terme. Une présentation de leur mise en place en droit français a été faite par l'AMF et la direction générale du Trésor aux membres dans le cadre de la Commission Législation et Fiscalité en novembre 2015. Ce nouveau label européen est entré en application le 9 décembre 2015. Les fonds français agréés en tant qu'ELTIF par l'AMF devraient voir le jour dès le début de l'année 2016.
- 5 L'AFIC a également été consultée lors de l'élaboration du projet de décret d'application pris en application de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique et l'économie verte, qui vise à renforcer l'obligation d'information des sociétés de gestion sur les critères ESG tout en l'étendant à certains investisseurs institutionnels. La mise en place d'un seuil de 500 millions d'euros d'actifs sous gestion a été soutenue par l'AFIC. Ce décret est paru en fin d'année 2015. La commission ESG travaille à la promotion des critères extra financiers auprès des sociétés de capital-investissement, au travers de la publication d'un « Rapport annuel », de l'organisation d'événements thématiques et de l'accompagnement du Pôle « Formation » sur les sujets ESG.

6. Enfin, l'AFIC a répondu à la consultation publique de l'AMF sur la possibilité offerte aux fonds d'investissement d'octroyer des prêts. Il apparaît que les fonds professionnels de capital-investissement et les sociétés de libre partenariat devraient pouvoir bénéficier, avant la fin de l'année 2016, de cette possibilité sous réserve de respecter certaines conditions définies dans le Code monétaire et financier.

Par ailleurs, l'AFIC a maintenu un dialogue continu avec les pouvoirs publics et les autorités de tutelle sur divers sujets en contribuant aux travaux de Place et en répondant à plus d'une trentaine de consultations émanant de l'AMF, de la direction générale du Trésor, de l'ESMA et de la Commission européenne.

DANS L'UNION EUROPÉENNE

En 2015, l'AFIC a fait connaître la position du capital-investissement français en contribuant aux travaux sur l'Union des marchés de capitaux et à l'appel à contributions de la Commission européenne sur les avantages, les effets non intentionnels, la consistance et la cohérence de la législation financière adoptée en réponse à la crise financière.

1. Dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux, la Commission européenne a soumis à consultation de nouveaux aménagements du règlement délégué de Solvabilité II en introduisant un traitement plus favorable à l'égard des assureurs pour les ELTIF et les projets d'infrastructures en equity. Ainsi, la proposition envisage une calibration de 22 % pour les fonds ELTIF au lieu de 49 % pour les actions ou parts d'autres fonds (non listés). Ces aménagements devraient être adoptés définitivement dans le courant de l'année 2016.
2. L'AFIC a également informé régulièrement ses membres de la mise en place du plan Juncker et des options permettant aux professionnels du capital-investissement d'en bénéficier. Le premier bilan de l'année 2015 démontre que les fonds français ont su répondre aux attentes de la BEI et du FEI en obtenant le financement de plusieurs projets.
3. Au titre des actions à venir, l'AFIC a d'ores et déjà identifié que les travaux de Place sur la transposition de la directive MIF II devraient représenter une part significative de son action en 2016.

L'AGEFI

L'Afic attend un coup de pouce du gouvernement aux FIP et FCPI à l'automne

L'association espère que plusieurs mesures fiscales incitatives seront incluses dans la prochaine loi de Finances pour relancer les levées de fonds.

par JULIEN BEAUVIEUX

L'Agefi poursuit son activisme en faveur du capital-innovation. A l'occasion de sa conférence annuelle 2015, l'association est revenue à la charge concernant un amendement des dispositions fiscales concernant les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) et les fonds d'investissement de proximité (FIP), avec en ligne de mire la prochaine loi de Finances d'automne.

Alors que la réforme de fin 2013 avait notamment rallongé la période d'investissement de 18 à 20 mois, pour éviter la multiplication de petits fonds, cette dernière avait néanmoins déçu les professionnels sur son volet fiscal, sans parvenir à réduire sensiblement l'actif. En hausse de 12% par rapport à 2013, à 70 millions d'euros, les montants levés par les véhicules lancés l'an dernier demeurent en effet nettement inférieurs aux quelque 1,2 milliard collectés en 2008.

L'association souhaite ainsi que la réduction d'impôt sur le revenu, qui avait été rabotée à 20% en 2011, puis à 18% en 2012, soit portée à 25% par le gouvernement. L'Agefi espère en outre que ces véhicules sortent du plafonnement général des niches fiscales de 10.000 euros, pour être inclus dans le plafond spécifique de 18.000 euros. La réduction de 50% de l'ISF devrait par ailleurs être

Relayer de 18% à 25% la réduction d'impôts sur le revenu

active pour toutes les parts de FIP et de FCPI et son plafond relevé de 18.000 à 45.000 euros, estime le lobby du private equity.

«Au-delà des revendications de l'Afic, le gouvernement est contraint de réformer ces véhicules en raison de l'évolution de l'encadrement communautaire en matière d'aides d'Etat intervenu en 2014», souligne Paul

Perrière, le délégué général de l'Afic. Ces dernières avaient ainsi relevé l'intensité de l'aide à 15 millions d'euros, ce qui permet notamment d'insérer davantage au démarrage d'entreprise, tout en restreignant les possibilités d'investissement dans les PME les plus récentes.

Outre ces évolutions, les professionnels du capital-investissement attendent par ailleurs avec intérêt la version définitive de la loi Macron et ses décrets d'application. Les contours définitifs de la société de libre partenariat (SLP), un véhicule qui doit permettre de concurrencer les fonds luxembourgeois, devaient être connus courant juillet. L'amendement concernerait le controversé droit d'information préalable des salariés en cas de vente d'une entreprise sera lui rediscuté le 3 juin au sein de la Commission mixte paritaire.



Rencontres institutionnelles 2015

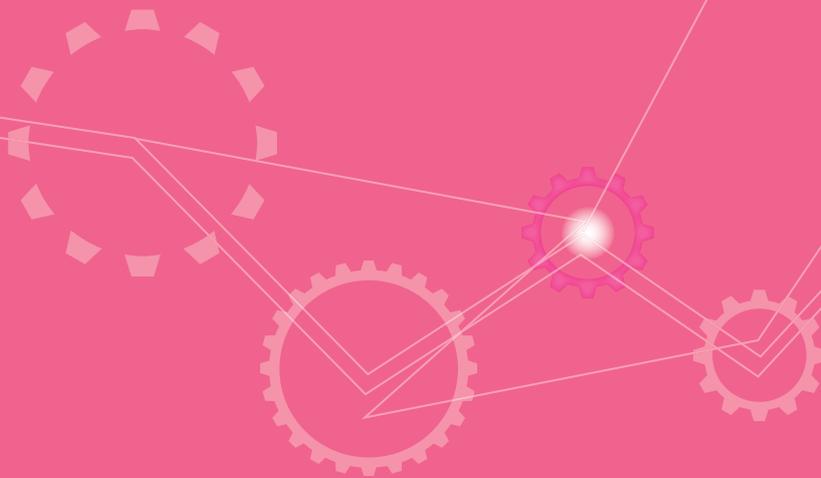
73 rencontres institutionnelles ont été réalisées en parallèle en 2015 dans le cadre de déjeuners parlementaires, de rendez-vous individuels, de visites d'entreprises ou d'interventions de membres du gouvernement lors des événements organisés par l'AFIC.

Ministres et cabinets ministériels	▶ 18
Rencontres avec des parlementaires (Assemblée nationale + Sénat)	▶ 10
Rencontres avec les associations patronales, syndicats et autres associations professionnelles (Medef, CGPME, FFSA, AFG, FBF, CJD, AF2i, etc.)	▶ 14
Rencontres avec les pouvoirs publics (DGT, IGF, DLF, AMF, etc.)	▶ 15
CDC / BPI	▶ 9
Déjeuners affaires publiques, hors parlementaires	▶ 1
Divers	▶ 6



4

COMMISSIONS & CLUBS



Commissions & Clubs

L'AFIC a mis en place différents organes de travail, de réflexion et d'action autour des métiers du capital-investissement et de son environnement.

COMMISSIONS « MÉTIERS »



Dominique Rencurel
Président

■ COMMISSION CAPITAL-INNOVATION

Missions

- Être source de propositions pour des actions en faveur du *venture*, notamment vis-à-vis des pouvoirs publics
- Assurer la promotion du *venture* français auprès des institutionnels et être en relation avec nos homologues à l'international
- Contribuer au développement des bonnes pratiques au sein de la profession et de son écosystème

Actions

Outre l'organisation du 3^e Forum capital-innovation avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les membres de la Commission Capital-innovation ont poursuivi leurs travaux au sein de deux groupes de travail, l'un dédié au *corporate venture*, l'autre à la chaîne de financement. Ils ont également amorcé une réflexion sur le financement participatif en lien avec ses acteurs.



Caroline Rémus
Présidente

■ COMMISSION CAPITAL-DÉVELOPPEMENT

Missions

- Promouvoir le métier du capital-développement auprès des entrepreneurs et de leurs conseils comme un véritable catalyseur du développement des PME les plus performantes
- Favoriser le développement des PME en leur donnant accès à des ressources stratégiques
- Renforcer l'intérêt des investisseurs institutionnels pour le métier

Actions

Après des travaux sur les bonnes pratiques et la promotion du métier dans deux groupes de travail, la Commission Capital-développement s'est attachée en 2015 à réfléchir sur son identité et ses perspectives avec, en ligne de mire, une « Matinée du capital-développement » axée sur les nouveaux enjeux du métier. Plus de 250 personnes ont assisté à cet événement organisé en février 2016.



Jean Eichenlaub
Président

■ COMMISSION CAPITAL-TRANSMISSION

Missions

- Promouvoir le capital-transmission tant sur le plan économique que social
- Renforcer la perception générale de ce marché auprès des investisseurs institutionnels et des entrepreneurs, des managers et des salariés, des pouvoirs publics et des médias
- Favoriser le développement des opérations de transmission en France, accompagner dans les meilleures conditions la stratégie de l'entreprise et accroître la liquidité des participations
- Analyser les évolutions et tendances du marché en termes de financement et de structuration des montages

Actions

Structurée pour couvrir tout le spectre du marché, la Commission Capital-transmission se réunit à un rythme trimestriel. Elle aborde l'actualité de la profession avec ses membres, présente les nouveautés en matière juridique et fiscale et assure son rôle d'interlocutrice au sein de l'AFIC.

■ COMMISSION CAPITAL-RETOURNEMENT

Missions

La Commission Capital-retournement et gestion de la sous-performance se rassemble autour de thèmes d'actualité, notamment en tables rondes. Les approches de traitement de la sous-performance sont des outils à la disposition des dirigeants d'entreprise et de leurs partenaires investisseurs pour anticiper et surtout « redresser la barre » dans les meilleures conditions.

Actions

Outre ses réunions régulières, la Commission Capital-retournement a organisé une table ronde sur le thème de « l'accompagnement du corps social dans un contexte de fragilisation de la société » et travaille à l'actualisation du « Guide de la gestion de la sous-performance », édité en 2013. Ce guide présente les différents outils de détection, de prévention et de traitement des difficultés d'une manière transversale. Il s'adresse autant aux dirigeants qu'à leurs partenaires investisseurs.

■ COMMISSION MEZZANINE ET DETTE PRIVÉE

Missions

- Gérer les préoccupations et enjeux communs aux fonds mezzanines
- Intégrer les problématiques des fonds mezzanines dans les réflexions de l'AFIC
- Devenir une nouvelle plateforme d'échanges et de propositions pour les « mezzaneurs »

Actions

En pleine relance, la Commission Mezzanine et Dette privée s'est structurée autour de son nouveau Président en définissant les problématiques et les chantiers à mener pour ce segment de la profession en phase évolutive.

COMMISSIONS & COMITÉS « DOMAINES D' ACTIONS »

■ COMITÉ DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES

Missions

Le comité coordonne les travaux statistiques et les études, en vue de fournir aux investisseurs institutionnels et professionnels, aux entrepreneurs, aux pouvoirs publics, aux médias à l'ensemble des publics concernés une information objective, fiable et la plus représentative sur le capital-investissement en France.

Statistiques

- Faire évoluer l'outil de collecte des données
- Veiller à la réalisation des meilleurs traitements de données statistiques sur l'activité, la performance et l'impact économique et social du capital-investissement
- Assurer la relation avec les autres associations nationales en matière de statistiques

Études

- Assurer la maîtrise d'œuvre des études récurrentes proposant des statistiques de référence sur le marché
- Assurer la maîtrise d'ouvrage pour des études spécifiques
- Assurer la maîtrise d'œuvre des études proposées par les commissions « métiers »
- Proposer de nouveaux sujets d'études en lien avec l'actualité et les problématiques de la profession



**Céline Domenget-Morin
et Xavier Bailly**

Co-Présidents



Guillaume Rico
Président



Bertrand Rambaud
Président



François Cavalié
Président

■ COMMISSION FORMATION

Missions

- Maintenir et développer le professionnalisme des acteurs du capital-investissement et former les nouveaux entrants
- Assurer la diffusion des bonnes pratiques (connaissance des dernières évolutions techniques et réglementaires, maîtrise des principes déontologiques)

Actions

- Élaboration de solutions permettant aux structures d'optimiser leur budget formation : création de parcours pédagogiques individualisés, d'un « Pass Fidélité » pour permettre aux entreprises d'inscrire plus de collaborateurs à moindre coût



Renaud du Lac
Président

■ COMMISSION LÉGISLATION ET FISCALITÉ

Missions

- Représenter la profession dans le cadre de travaux de fond et de longue haleine, mais aussi intervenir en urgence sur des sujets d'actualité nécessitant une action immédiate
- Informer et alerter les membres de l'AFIC sur toutes les évolutions juridiques, fiscales et réglementaires pouvant impacter la profession
- Réaliser des travaux de sa propre initiative, ou à l'initiative d'autres commissions ou de tiers
- Devenir un partenaire et l'interlocuteur incontournable pour répondre aux sollicitations, pour commenter et amender les textes proposés, parfois en amont, mais aussi et le plus souvent en urgence

Actions

La Commission Législation et Fiscalité s'est réunie trois fois en 2015. Elle s'appuie sur les travaux réalisés par le Comité fiscal et le Comité juridique.

Le Comité fiscal est composé de 10 membres à parité entre membres actifs et membres associés. Il s'est réuni 10 fois.

Le Comité juridique est composé de 18 membres à parité égale entre membres actifs et membres associés. Il s'est réuni 10 fois.

Au cours de l'année 2015, sept groupes de travail se sont réunis. Les thèmes étaient les suivants :

- Société de libre partenariat,
- ISF-PME,
- MIF II,
- Octroi de prêts par les FIA,
- SCR,
- Management packages,
- Droit des contrats.

Certains travaux de ces groupes se poursuivent en 2016.

Les travaux et informations relatives à l'actualité juridique et fiscale sont également relayés dans la newsletter « AFIC Hebdo ».

COMMISSIONS « ENVIRONNEMENT »

■ COMMISSION ACTION RÉGIONALE

Missions

- Faire connaître et promouvoir la profession auprès des acteurs politiques, économiques et des médias régionaux
- Relayer au plan national, en interne comme en externe, les préoccupations, les spécificités et l'importance pour la profession des investisseurs régionaux
- Informer les membres de la commission sur l'actualité juridique et réglementaire et ses traductions pour les investisseurs régionaux, afin de faciliter leurs conditions d'exercice du métier

Actions

La Commission œuvre à la promotion du capital-investissement en région à travers des matinées thématiques. En 2015, l'équipe de l'AFIC s'est déplacée à Marseille, Toulouse, Strasbourg, Lille, Rennes et Lyon.

La Commission a également réuni ses membres à quatre reprises à l'AFIC pour échanger et travailler sur les thèmes d'actualité.



Luc Bertholat
Président

■ COMMISSION ESG

Missions

La Commission ESG de l'AFIC a pour mission de promouvoir l'intégration des critères extra-financiers ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) auprès des sociétés de capital-investissement, membres de l'AFIC et de leurs participations.

Elle a pour objectifs de :

- réunir les membres de l'AFIC impliqués dans la prise en compte des critères extra-financiers ESG
- servir de plateforme d'échanges d'expériences sur la mise en place d'une politique ESG au sein des sociétés de gestion et de leurs sociétés en portefeuille
- faire des recommandations stratégiques et tactiques au conseil d'administration de l'AFIC en matière d'ESG
- assurer un rôle de coordinateur sur les sujets ESG vis-à-vis des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) en France, des autres associations européennes (BVCA, Invest Europe) ainsi que vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes du capital-investissement

Actions

Grâce au travail assidu de trois groupes de travail, la commission ESG a produit son deuxième « Rapport annuel », pour lequel 69 sociétés de gestion ont publié des données ESG agrégées sur leurs activités en 2014, organisé plusieurs tables rondes, dont quatre petits-déjeuners thématiques (« environnement et innovation », « performance RH », « enjeux de l'éthique et de la corruption », « supply chain, axe majeur de la performance ESG »), et développé l'offre de l'AFIC en matière de formation ESG.

La 4^e Conférence annuelle ESG de l'AFIC, organisée avec le soutien de PwC, a rassemblé 180 participants.



Blaise Duault
Président



Agnès Nahum
Présidente

■ COMMISSION RELATIONS INVESTISSEURS

Missions

- Préparation de la Conférence annuelle des investisseurs pour la croissance (CAIC) : thématique, programme, invités, événements connexes
- Communication auprès des investisseurs institutionnels et des pouvoirs publics
- Coopération aux actions sur la communication de l'AFIC

Actions

La Commission a travaillé sur les événements suivants :

- Organisation des Forums LPs, français et internationaux
- Organisation du Roadshow annuel de l'AFIC (en Scandinavie en janvier 2016)
- Organisation de rencontres avec des investisseurs institutionnels
- Organisation de la Conférence annuelle du capital-investissement
- Rédaction du Guide du capital-investissement pour les investisseurs institutionnels avec l'Af2i

CLUBS



Alexandra Dupont
Présidente

■ AFIC AVEC ELLES

Missions

Lieu d'échange et de partage d'expériences, AFIC avec Elles fédère des acteurs engagés et mobilisés pour encourager la mixité.

Sa vocation est la promotion de la place et du rôle des femmes dans le capital-investissement.

Les ambitions d'AFIC avec Elles :

- être force de propositions pour faire évoluer les pratiques
- augmenter le nombre de femmes à l'entrée dans la profession
- faciliter leur accès aux postes à responsabilité au cours de leur carrière
- augmenter leur visibilité pour susciter de nouvelles vocations

Actions

Outre les réunions du comité de pilotage et son travail continu pour la promotion des femmes dans la profession, AFIC avec Elles est un lieu de partage avec des femmes chefs d'entreprises. Une table ronde sur les enjeux du digital dans le métier d'investisseur a ainsi permis d'échanger les expériences et de remettre la 5^e étude annuelle sur la mixité dans le capital-investissement, conduite par Deloitte auprès des investisseurs en capital membres de l'AFIC. Les membres d'AFIC avec Elles ont aussi participé à la course « La Parisienne » en faveur de la lutte contre le cancer du sein.

■ AFIC AVENIR

Missions

- AFIC Avenir est un club informel où se retrouvent les jeunes professionnels du capital-investissement, directeurs de participations et chargés d'affaires, mais aussi avocats et conseils, lors de rencontres régulières et conviviales autour d'un thème ou d'un intervenant
- Il leur permet de bénéficier du retour d'expérience de personnalités (investisseurs, entrepreneurs...) et les sensibilise aux initiatives de l'AFIC et de ses commissions pour davantage les y associer



Marion Peiridier
Présidente

Actions

En 2015, le Club AFIC Avenir s'est réuni quatre fois autour des thèmes suivants :

- « Le Corporate Venture »
- « Le Private Equity dans les PME à l'export »
- « Le concours annuel des start-up »
- « Le témoignage de Thierry Petit, co-fondateur et CEO de Showroomprive.com »

Le Club AFIC Avenir a également organisé la 4^e édition de son tournoi caritatif de football en salle, au profit de l'Institut de l'Engagement dirigé par Martin Hirsch. 17 équipes se sont opposées le 17 décembre à l'Urban Football de Puteaux.

■ CLUB AFIC IMPACT

Au travers de 10 sociétés de gestion membres représentant déjà plus de 200 entreprises à fort impact social accompagnées, l'AFIC a lancé un club dédié à l'*impact investing* : AFIC Impact.

Missions

Les acteurs de l'*impact investing* soutiennent des aventures entrepreneuriales pour générer une performance à la fois financière et sociale. L'AFIC accompagne ses membres face aux enjeux réglementaires, de financement et d'harmonisation des mesures de l'*impact investing*.

Actions

Les membres du Club AFIC Impact se réunissent régulièrement autour des problématiques rencontrées par les acteurs de l'*impact investing*.

■ CLUB AFRIQUE

Première instance à réunir ses membres autour d'un secteur géographique, le Club Afrique a été lancé en février 2015. Sa création a été annoncée par le Président de la République, François Hollande, lors du Forum franco-africain « Pour une croissance partagée », point de départ de la fondation AfricaFrance.

Missions

- Développer des entreprises africaines de toutes tailles au moyen des fonds propres, mode particulièrement sain de financement des entreprises africaines
- Aider les entreprises déjà soutenues par le capital-investissement français dans le renforcement de leurs activités africaines
- Favoriser la compréhension du marché par les acteurs européens, notamment les investisseurs institutionnels
- Mobiliser les expertises disponibles au sein de l'AFIC et au-delà
- Renforcer les relations entre l'AFIC et les acteurs du capital-investissement mobilisés en faveur du continent africain

Actions

Le Club Afrique est composé de six groupes de travail :

- Structuration des fonds dédiés à l'Afrique
- Investissement des fonds dédiés à l'Afrique
- Start-up et sous-groupe Impact des nouvelles technologies en Afrique
- Observatoire du capital-investissement africain
- Capital humain et compétences
- Compliance

Le Club Afrique se réunit en plénière tous les deux mois et participe à de nombreuses manifestations en France et à l'étranger. Il compte près de 250 membres.



Mathieu Cornieti
Président



Hervé Schricke
Président



Sophie Paturle
Présidente

■ CLUB CLEANTECH

Missions

L'AFIC a créé le Club Cleantech pour fédérer la part croissante de ses membres actifs dans les *cleantechs* et pour promouvoir les éco-industries en France et à l'étranger. Son objectif est triple :

- mesurer l'impact des membres de l'AFIC dans les *cleantechs* avec la publication d'un baromètre et créer un lieu d'échange entre investisseurs professionnels
- interagir au sein de l'écosystème *cleantech* et développer des ponts avec les différents acteurs du secteur (pouvoirs publics, industriels, entrepreneurs, organismes de recherche...)
- promouvoir le rôle des investisseurs en capital dans le développement des éco-industries

Actions

Le Club Cleantech de l'AFIC a poursuivi son action par des réunions mensuelles, l'organisation d'une table ronde (sur le thème « Modèles décentralisés de production d'électricité et autoconsommation »), d'un dîner annuel (en présence de Nancy Pfund, *Managing Partner* de DBL Partners, un des fonds d'investissement *cleantech* les plus prestigieux au niveau international), de partenariats (IE Club) et de la publication du « Baromètre des levées de fonds *cleantech* en France », en partenariat avec Green Univers et EY, à un rythme semestriel. Ce baromètre mobilise les personnalités du secteur de l'environnement. Sa diffusion lors de l'événement « Bilan et perspectives » s'accompagne de la remise des prix EY - Club Cleantech AFIC, dont les lauréats 2015 étaient AvenirSense pour le « meilleur premier tour de table d'une PME innovante », Symbio FCell pour « le meilleur partenariat PME innovante/grand groupe » et Solairedirect pour « la meilleure acquisition d'une PME innovante par un grand groupe ».

■ CLUB COMPLIANCE

Missions

- Organiser des moments d'échanges sous forme de retours d'expérience ou d'échanges de bonnes pratiques (ex. matinées thématiques)
- Recevoir des intervenants externes qui régulent (Tracfin, AMF, autres) ou partagent les préoccupations des personnes en charge de la conformité afin d'améliorer les relations entre régulateurs et acteurs
- Homogénéiser les pratiques afin d'établir des standards lorsque cela est approprié
- Diffuser des informations à destination des membres (via l'« AFIC Hebdo » et le site de l'AFIC)

Actions

Le Club Compliance est composé de 48 membres. La liste des membres a été élargie en 2015.

Le Club Compliance s'est réuni 3 fois en 2015. Au cours de l'année, il a travaillé sur la gestion des risques par les opérationnels et a organisé avec Thomson Reuters un atelier d'une matinée consacré à la lutte anti-blanchiment et à la lutte anti-corruption. Les travaux se poursuivent en 2016, notamment sur le projet de loi Sapin II, la transposition de la directive lutte anti-blanchiment et la mise en place du *common reporting standards* de l'OCDE.

■ CLUB COMMUNICATION

Lancé début 2015, le Club Communication réunit en son sein les responsables de la communication des fonds d'investissement membres de l'AFIC

Missions

- Être relais et vecteur de bonnes pratiques de communication
- Placer l'AFIC au carrefour des échanges entre communicants
- Mieux relayer les informations dans la profession et auprès du grand public

Actions

Le Club Communication se réunit tous les deux mois en plénière à l'AFIC. Les premiers travaux ont notamment concerné les actions de communication sur les réseaux sociaux et la composition d'une base de données.



France Vassaux d'Azémar de Fabrègues

Directrice des affaires juridiques et fiscales de l'AFIC



Émilie Tuz
Directrice de la Communication et des Relations membres

■ CLUB DES FONDS D'ENTREPRENEURS

Missions

- Fédérer cette diversité de professionnels du capital-investissement, qui financent en fonds propres des PME françaises non cotées, en minoritaire ou en majoritaire, seuls ou avec d'autres sociétés de capital-investissement
- Faire plus largement connaître cette forme récente de capital-investissement, qui s'est développée en France depuis une décennie d'abord dans l'amorçage et le capital-innovation et qui, au cours de ces dernières années, s'est étendue à toute la chaîne de financement, du capital-développement jusqu'au capital-transmission
- Faire reconnaître les spécificités et le rôle économique et social des fonds d'entrepreneurs auprès des investisseurs, de l'État, des entreprises en recherche de fonds propres et plus généralement de l'environnement de cette filière (banques privées, intermédiaires en fusions-acquisitions, experts-comptables, conseils...)
- Valoriser le rôle joué par les entrepreneurs-investisseurs qui s'engagent en souscrivant à ce type de fonds

Actions

En rassemblant 16 structures membres autour d'une « Charte des fonds d'entrepreneurs », le club s'est structuré et a développé sa communication pour plus de visibilité. Il se réunit au sein d'un comité de pilotage, notamment en charge du suivi de l'actualité juridique et fiscale, ainsi que dans des réunions plénières plus informelles pour favoriser les échanges.

■ CLUB INFRASTRUCTURES

Missions

- Représenter les principaux acteurs des infrastructures au sein de la communauté des investisseurs financiers et faire entendre la voix de ce secteur industriel
- Structurer et encadrer la profession en tenant compte de ses spécificités, notamment des risques réglementaires et politiques
- Engager un dialogue avec les pouvoirs publics

Actions

Le Club Infrastructures s'est réuni en plénière à deux reprises en 2015. L'actualité juridique (SLP, ELTIF), les questions d'ESG (dans le cadre de la COP 21) et la mesure de l'activité de l'infrastructure en France ont été au centre des échanges. L'AFIC a également contribué au Comité Infrastructures du Medef.

■ CLUB LPs

En 2015, la Commission Relations Investisseurs a encouragé la création du Club LPs, exclusivement réservé aux investisseurs institutionnels, membres ou non de l'AFIC.

Missions

- Permettre aux investisseurs en capital-investissement de mieux se connaître et d'échanger librement sur les problématiques rencontrées
- Mettre en commun les bonnes pratiques pour plus de transparence et de performance

Actions

Suite à sa création en avril, le Club LPs s'est réuni à trois reprises. Des réflexions et des travaux sur des sujets concernant les participants ont été initiés afin de mutualiser les efforts : standardisation des demandes de reporting, comptabilisation et fiscalité des distributions, termes et conditions des collaborations entre GPs et LPs... Dans le cadre du Club LPs, l'AFIC a également accueilli pour la première fois l'ILPA, en présence de son Président Peter Freire, pour un événement en partenariat avec l'AF2i.



Isabelle de Baillenx
Présidente
et **Éric Neuplanche**
Vice-Président

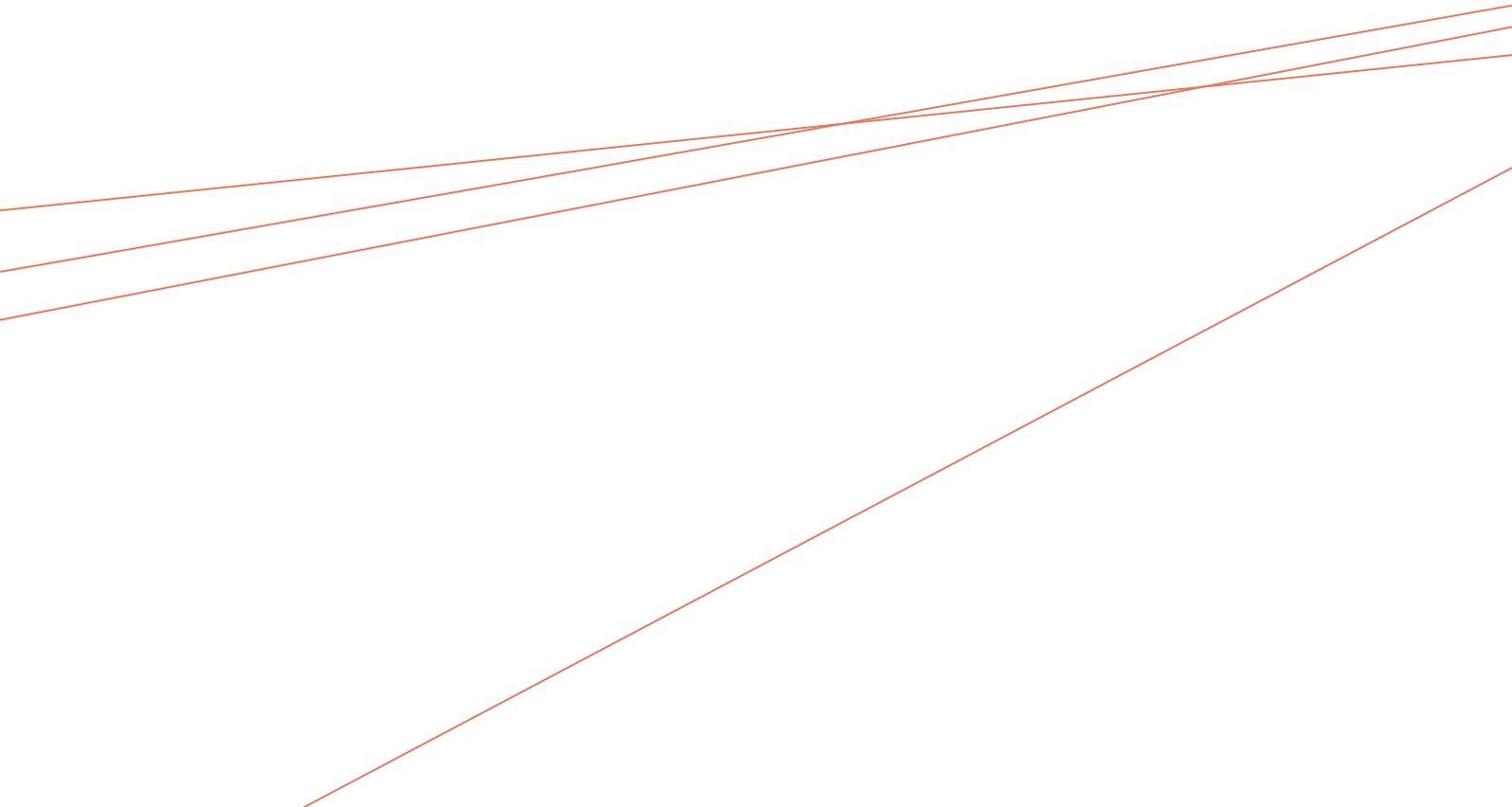


Alain Rauscher
Président

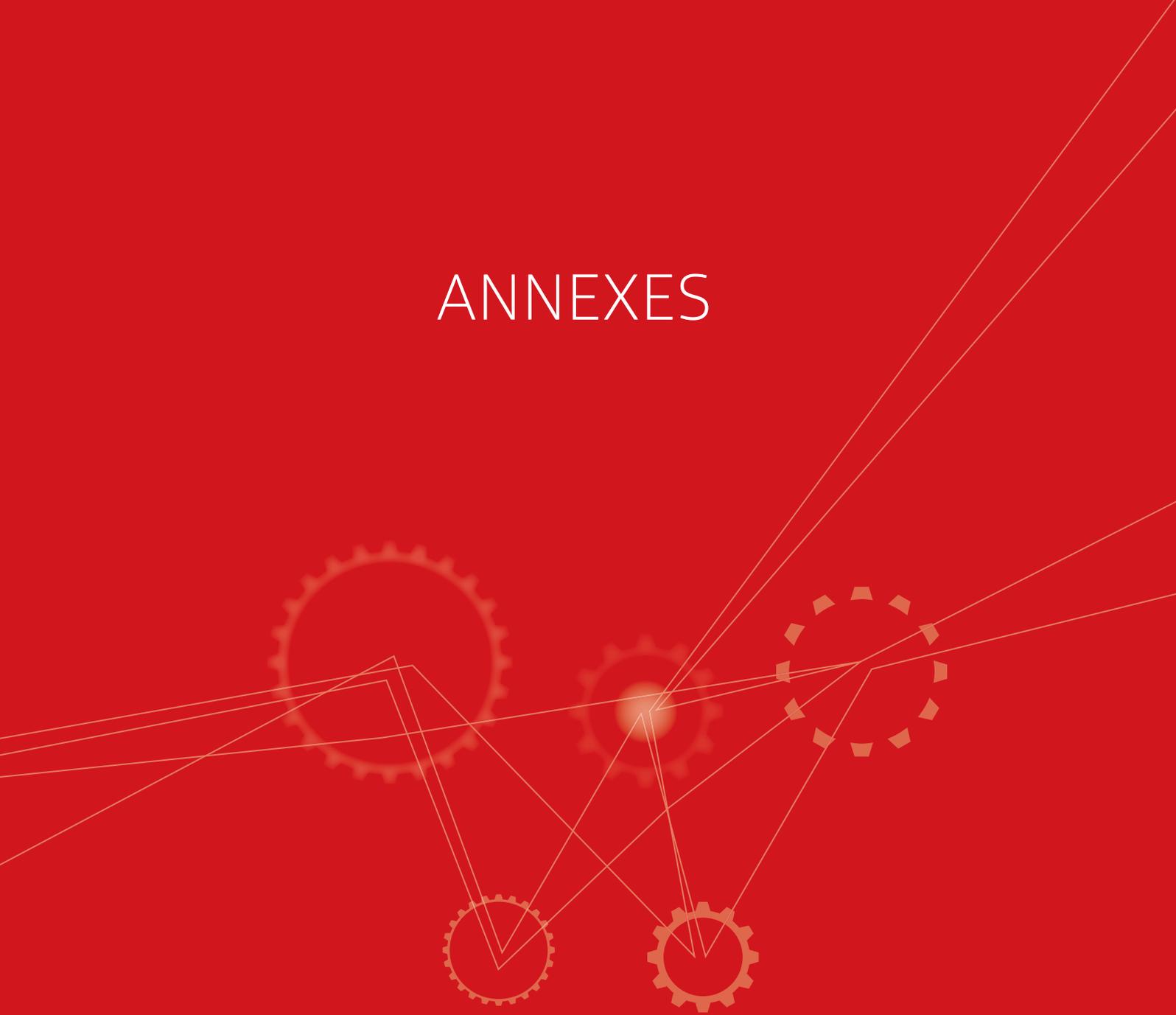


Hélène Falchier
Présidente

5



ANNEXES



ANNEXES

COMPTES 2015*

Les comptes de l'exercice 2015 présentent un résultat net de 175 K€, soit un excédent par rapport à l'anticipation budgétaire.

Il convient de relever au titre des recettes une diminution globale de 5 % entre 2014 et 2015. Cette baisse est liée à une diminution de 29,82 % des recettes des événements et de 41,61 % du *sponsoring*, compensée en partie par une augmentation de 8,31 % des formations et de 2,64 % des cotisations.

Les dépenses de l'association sont inférieures de 3,9 % aux dépenses autorisées par le budget 2015.

Par rapport au résultat 2014, les charges générales sont en légère augmentation de 2 %.

Les autres charges restent inférieures de 5 % au montant des dépenses autorisées dans le budget 2015. Les dépenses d'honoraires et de cotisations progressent de 20,47 % par rapport à 2014.

Le compte d'exploitation est marqué par :

- une diminution des recettes (4 210 K€ en 2015 contre 4 444 K€ pour 2014) tirée par une diminution des recettes des participations aux événements et du *sponsoring*
- une diminution des coûts directs (-52 K€) par rapport à 2014
- une diminution des charges fixes (-151 K€) par rapport à 2014

Avec une dotation supérieure aux reprises de -3 k€, le résultat net s'élève à 175 K€, contre 391 K€ en 2014 et 39 K€ prévus au budget 2015.

Au 31 décembre 2015, les fonds propres de l'AFIC s'établissaient à 2 530 K€, contre 2 355 K€ à l'issue de l'exercice précédent.

La trésorerie nette de fin d'année s'élève à 1 625 K€, contre 2 113 K€ fin 2014.

La diminution de la trésorerie de l'association est liée au prêt de 554 500 € accordé à sa filiale « La maison du Capital Investissement ».

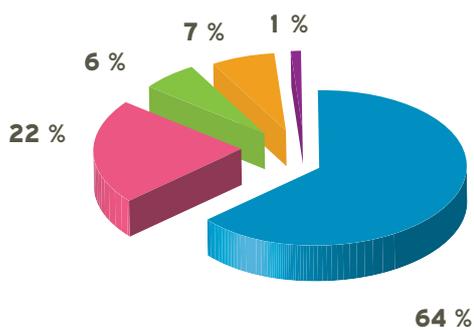
L'AFIC n'a contracté aucun emprunt sur l'exercice et n'a aucune dette financière.

* Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale du 15 juin 2016.

PRODUITS ET CHARGES 2014

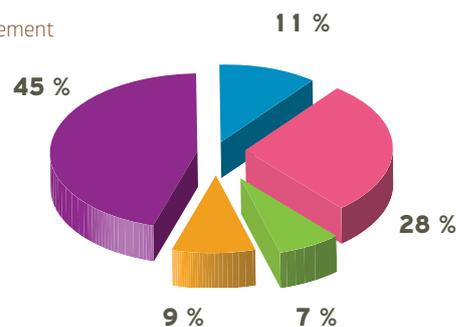
Produits

- Cotisations
- Formations
- Événements
- Sponsoring
- Publications



Charges

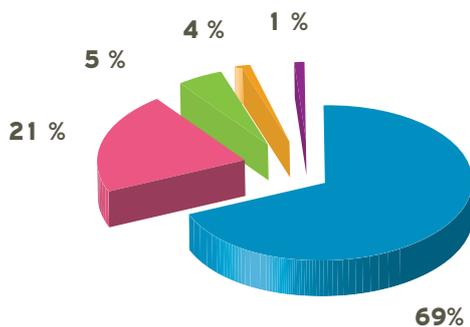
- Frais de fonctionnement + amortissement
- Coûts directs
- Locaux
- Honoraires
- Salaires



PRODUITS ET CHARGES 2015

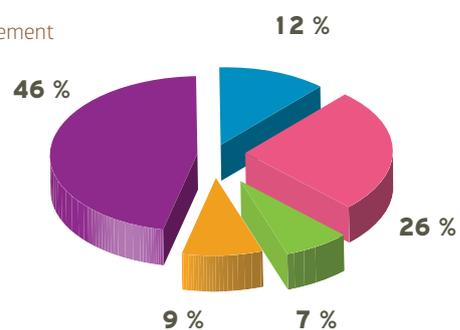
Produits

- Cotisations
- Formations
- Événements
- Sponsoring
- Publications



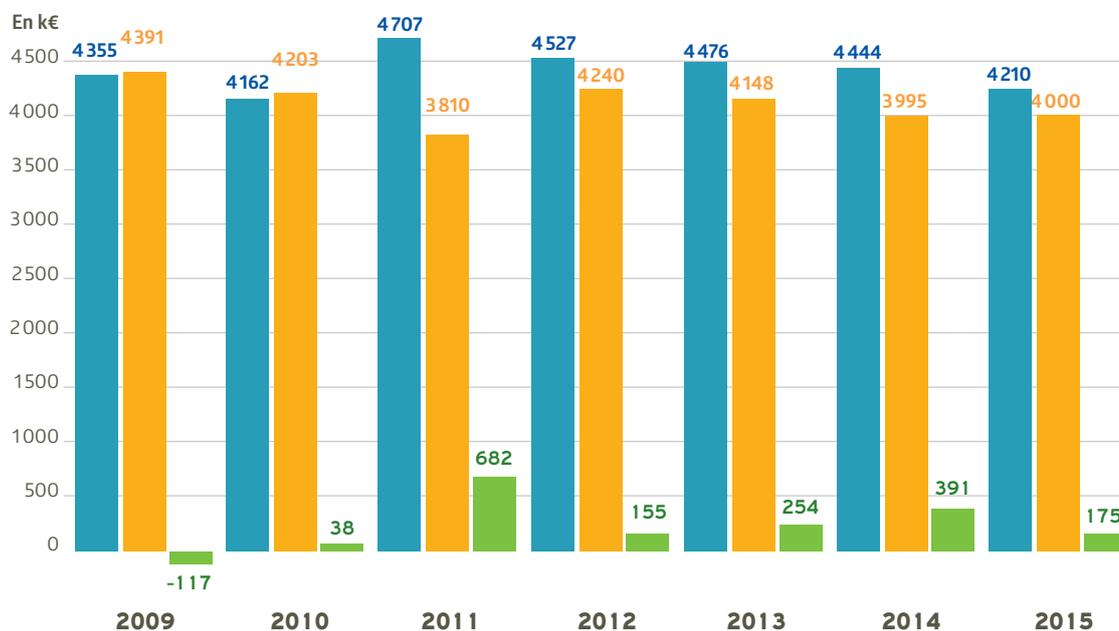
Charges

- Frais de fonctionnement + amortissement
- Coûts directs
- Locaux
- Honoraires
- Salaires



ÉVOLUTION

- Produits
- Charges
- Résultat net



CHARTRE D'ENGAGEMENTS DES INVESTISSEURS POUR LA CROISSANCE

Les membres de l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC), professionnels qui financent en fonds propres la création, le développement et la transmission des entreprises, conscients de l'impact de leurs interventions dans le domaine économique, social et environnemental, ont adopté dès 2008 une Charte des Investisseurs en Capital.

L'expérience acquise et la progression des attentes de la société les conduisent aujourd'hui à faire évoluer cette charte sous la forme de la présente Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance.

Ses signataires s'engagent, au-delà des règles déjà fixées dans le code de déontologie de la profession, du cadre réglementaire défini par l'Autorité des marchés financiers, ainsi que dans la limite de leur pouvoir effectif d'actionnaire et de leur responsabilité fiduciaire vis-à-vis des apporteurs de capitaux, sur les objectifs suivants :

A. ENJEUX ÉCONOMIQUES

Les membres de l'AFIC signataires reconnaissent que leurs choix d'investissement et l'exercice de leur responsabilité d'actionnaire contribuent à façonner le tissu économique français et son développement. Aussi ils s'engagent :

1. à investir l'épargne qui leur est confiée pour financer activement, en fonction de leur spécialisation, la création, la croissance et le développement à long terme des entreprises, et plus spécifiquement des PME non cotées ;
2. à agir en partenaire attentif et actif, minoritaire ou majoritaire, d'entrepreneurs ou d'équipes pleinement responsables de la gestion de leur entreprise ;
3. à accompagner des projets de développement ambitieux par le lancement de nouvelles activités, la R&D et l'innovation, l'investissement industriel ou commercial, le développement international ou par la croissance externe ;
4. à soutenir la mise en œuvre par les entreprises des meilleures pratiques professionnelles de leur secteur dans le domaine de la gestion et de la maîtrise de leur développement ;
5. à prévoir dans les investissements majoritaires utilisant l'effet de levier et en accord avec les entrepreneurs, une structure de financement (dettes / fonds propres) tenant compte d'aléas conjoncturels raisonnables, afin de ne pas mettre en péril l'exploitation ni priver l'entreprise de moyens d'investir pour son développement.

B. ENJEUX SOCIAUX ET HUMAINS

Convaincus que la performance globale de l'entreprise passe par une gestion attentive du capital humain, les signataires s'engagent :

6. à favoriser un dialogue social constructif au sein des entreprises dans le respect des prérogatives de chacun, dirigeants et représentants des salariés ;
7. à soutenir les développements d'activités rentables qui permettent la création ou le maintien des emplois ;
8. à soutenir les efforts de formation engagés par les entreprises ;
9. à promouvoir le partage de la création de valeur en associant les salariés aux fruits de la performance de l'entreprise par les mécanismes de participation ou d'intéressement, ou par un large accès des salariés au capital ou aux plus-values éventuelles.

C. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Dans le respect de la compétitivité des entreprises qu'ils soutiennent, les membres de l'AFIC souhaitent encourager les entreprises dans lesquelles ils investissent à être exemplaires dans la prise en compte des enjeux environnementaux.

Reconnaissant que toute activité économique a un impact sur le capital naturel, les signataires s'engagent :

10. quand un risque environnemental est identifié, à demander son audit et à inciter l'entreprise à prévenir les éventuelles atteintes à l'environnement ainsi identifiées ;
11. à promouvoir la mise en place de bonnes pratiques en matière de protection des écosystèmes et de la biodiversité ;
12. à orienter les stratégies de développement des entreprises à long terme pour qu'elles intègrent les enjeux de dépendance aux ressources naturelles, de consommation d'énergie et de production de déchets.

D. ENJEUX DE BONNE GOUVERNANCE

Investissant principalement aux côtés d'entrepreneurs dans des entreprises non cotées, les membres de l'AFIC ont, depuis longtemps, mis en place des systèmes de gouvernance moderne qui contribuent au succès et à la pérennité des entreprises qu'ils accompagnent. Aussi, les signataires s'engagent :

13. à veiller au respect des lois, conventions et règlements dans les entreprises qu'ils accompagnent ;
14. à agir pour la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent dans leur sphère de contrôle ;
15. à agir pour le bon fonctionnement des différents organes de gouvernance des entreprises, dans lesquels chacun, dirigeants, administrateurs indépendants et actionnaires, exercera pleinement son rôle et ses responsabilités ;
16. à promouvoir la transparence de leur activité d'investisseur, notamment en mesurant et communiquant l'impact économique et social de leurs investissements.

Les signataires, conscients de ce que leur engagement en faveur des principes contenus dans la présente Charte ne peut être exprimé qu'en qualité d'actionnaire et, le cas échéant, de membres des organes sociaux des entreprises dans lesquels ils investissent, s'attacheront à la partager avec les dirigeants, co-actionnaires, représentants des salariés et salariés de ces entreprises, et à favoriser sa prise en compte par chacun d'entre eux.

Février 2014

LISTE DES MEMBRES

282 MEMBRES ACTIFS

17CAPITAL ; 21 CENTRALE PARTNERS ; 360° CAPITAL PARTNERS ; 3I FRANCE ; 4D GLOBAL ENERGY ADVISORS ; A PLUS FINANCE ; ABENEX CAPITAL ; ACCESS CAPITAL PARTNERS ; ACE MANAGEMENT ; ACG CAPITAL ; ACG MANAGEMENT ; ACOFI GESTION ; ACTIVA CAPITAL ; ADC (ALLIANCE DEVELOPPEMENT CONSEIL) ; ADVENT INTERNATIONAL SAS ; AFRICINVEST ; AGRO INVEST SAS ; ALLIANCE ENTREPRENDRE ; ALOE PRIVATE EQUITY SAS ; ALSACE CAPITAL ; ALTER EQUITY ; ALVEN CAPITAL PARTNERS ; AMS INDUSTRIES ; AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS ; ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNERS ; APAX PARTNERS MIDMARKET ; APAX PARTNERS SA ; APICAP ; APOLLO MANAGEMENT INTERNATIONAL LLP ; AQUASOURCA ; ARCHIMED ; ARCIS FINANCE ; ARDIAN FRANCE ; ARGOS EXPANSION ; ARGOS SODITIC ; ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT ; ASTER CAPITAL PARTNERS ; ASTORG PARTNERS ; ATLANTE GESTION SAS ; AUDACIA ; AURIGA PARTNERS ; AUXITEX ; AXIO CAPITAL ; AZULIS CAPITAL ; BANEXI VENTURES PARTNERS ; BC PARTNERS ; BLACKFIN CAPITAL PARTNERS ; BLUE ORANGE SAS ; BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT ; BOOST & CO ; BPIFRANCE INVESTISSEMENT ; BREEGA CAPITAL ; BRIDGEPOINT ; BRIDGEPOINT PORTFOLIO SERVICES ; BROWNFIELDS GESTION ; BTP CAPITAL INVESTISSEMENT ; BURELLE PARTICIPATIONS ; BUTLER CAPITAL PARTNERS ; CALAO FINANCE ; CAP DECISIF MANAGEMENT ; CAPAGRO SAS ; CAPELIA MANAGEMENT ; CAPHORN INVEST ; CAPITAL CROISSANCE ; CAPITAL EXPORT ; CAPITEM PARTENAIRES ; CAPZANINE ; CARLYLE GROUP ; CATHAY CAPITAL PRIVATE EQUITY ; CAVIPAR ; CD&R LLP ; CDC INFRASTRUCTURE ; CDC INTERNATIONAL CAPITAL ; CEA INVESTISSEMENT ; CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT ; CEREAL PARTENAIRE ; CHARTERHOUSE SERVICES FRANCE ; CHEQUERS PARTENAIRES ; CICLAD ; CINVEN ; CITA ; CITIZEN CAPITAL ; CITY STAR INDUSTRY INVESTMENT ; CM - CIC CAPITAL FINANCE ; CM-CIC CAPITAL INNOVATION ; CM-CIC CAPITAL PRIVÉ ; CM-CIC PRIVATE DEBT ; COBALT CAPITAL ; COGEPAR ; COLLIER CAPITAL LTD ; COLONY CAPITAL ; COMMITTED ADVISORS ; CREADDEV ; CREDIT AGRICOLE REGIONS INVESTISSEMENT – CARVEST ; CROISSANCE NORD PAS-DE-CALAIS (GROUPE IRD) ; CVC CAPITAL PARTNERS (FRANCE) SA ; DEMETER PARTNERS ; DÉVELOPPEMENT & PARTENARIAT ; DOUGHTY HANSON & CO INVESTMENT ADVISORY LIMITED ; ECOMOBILITY VENTURES ; EDIFICE CAPITAL ; EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS ; EKKIO CAPITAL ; ELAIA PARTNERS ; ELAIS CAPITAL ; ELIGE CAPITAL ; EMERTEC GESTION ; ENTREPRENEUR VENTURE GESTION ; EPF PARTNERS ; EQUISTONE PARTNERS EUROPE ; EQUITIS GESTION ; ESFIN GESTION ; ÉTOILE ID ; EURAZEO ; EURAZEO PME ; EUREFI ; EURO PRIVATE EQUITY FRANCE ; EUROMEZZANINE CONSEIL ; EUROPEAN CAPITAL FINANCIAL SERVICES ; FA DIÈSE ; FCDE - FONDS DE CONSOLIDATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ; FIARO - FINANCIERE D'INVESTISSEMENT ARO ; FIN'ACTIVE ; FINADVANCE ; FINANCIÈRE FLORENTINE ; FINANCITÉS ; FINOVAM GESTION ; FIVE ARROWS MANAGERS ; FLORAC ; FONDATIONS CAPITAL ; FONDATIONS CAPITAL LBO PARTNERS ; FONDINVEST CAPITAL ; FOREIS ; FRANCE VALLEY ; GALIA GESTION ; GALIENA CAPITAL ; GALILEO PARTNERS ; GARIBALDI PARTICIPATIONS ; GENERIS CAPITAL PARTNERS ; GIE FLC-FLM-ILP-SADEPAR GESTION ; GIMV ; GO CAPITAL ; GRAND SUD-OUEST CAPITAL ; GREEN RECOVERY ; H.I.G. EUROPEAN CAPITAL PARTNERS SAS ; HI INOV ; HÔTEL INVESTISSEMENT CAPITAL ; ICEO ; ICI CAPITAL ; IDF CAPITAL ; IDI ; IDI ASSET MANAGEMENT ; IDIA (EX SODICA CI) ; IDINVEST PARTNERS ; IFE MEZZANINE ; IMPACT PARTENAIRES ; INDIGO CAPITAL FRANCE ; INDUSTRIES & FINANCES PARTENAIRES ; INFRAVIA CAPITAL PARTNERS ; INITIATIVE & FINANCE ; INNOVACOM ; INNOVAFONDS ; INNOVATION CAPITAL ; INOCAP ; IPSA ; IRDI GESTION ; IRIS CAPITAL ; ISAI GESTION ; I-SOURCE GESTION ; IXO PRIVATE EQUITY ; JACANA INVEST ; JMYX HOLDING ; JOLT CAPITAL ; K PARTNERS ; KEENSIGHT CAPITAL ; KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO (BUREAU PARIS) ; KURMA PARTNERS ; L CAPITAL MANAGEMENT ; LATOUR CAPITAL MANAGEMENT ; LBO FRANCE GESTION ; LE COMPTOIR DE L'INNOVATION ; LFPI ; LOMBARD ODIER GESTION FRANCE ; M.A.B CONSEILS HOLDING ; MATIGNON INVESTISSEMENT ET GESTION ; MBO PARTENAIRES ; MEESCHAERT CAPITAL PARTNERS ; MERIDIAM ; MIDI CAPITAL ; MIROVA ; MONTAGU PRIVATE EQUITY SAS ; MONTEFIORE INVESTMENT ; MOTION EQUITY PARTNERS ; MULTICROISSANCE ; NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT ; NAXICAP PARTNERS ; NBGI PRIVATE EQUITY ; NCI ; NEF INVESTISSEMENT ; NEWFUND MANAGEMENT ; NEXTSTAGE ; NIXEN ; NORD CAPITAL PARTENAIRES ; NORD EUROPE PARTENARIAT ; NOVX CAPITAL ; NTF CAPITAL ; ODICEA ; ODYSSEE VENTURE ; OFI ASSET MANAGEMENT ; OMNES CAPITAL (EX CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY) ; ORIUM ; ORKOS CAPITAL ; OTIUM CAPITAL ; OUEST CROISSANCE ; PAI PARTNERS ; PALUEL-MARMONT CAPITAL ; PARIS ANGELS CAPITAL ; PARQUEST CAPITAL ; PARTECH PARTNERS ; PARTICIPEX GESTION ; PARVILLA ; PAUL CAPITAL FRANCE ; PEHEL ; PERCEVA ; PERFECTIS PRIVATE EQUITY ; PHILLIMORE INVESTISSEMENT ; PHITRUST IMPACT INVESTORS ; PICARDIE INVESTISSEMENT ; PORTALIS AM ; PRAGMA CAPITAL ; PROMELYS PARTICIPATIONS ; QUADRILLE CAPITAL ; QUADRIVIUM VENTURES ; QUALIUM INVESTISSEMENT ; RAISE ; REL ; RE-SOURCES CAPITAL ; RISQUE ET SÉRÉNITÉ ; SAGARD SAS ; SEB ALLIANCE ; SEEFT / PLEIADE VENTURE ; SEILLANS INVESTISSEMENT SCR ; SERENA CAPITAL ; SEVENTURE PARTNERS ; SFR DEVELOPPEMENT ;

SIGMA GESTION; SILVERFLEET CAPITAL SAS; SIPAREX (SIGEFI PRIVATE EQUITY); SIPAREX PROXIMITÉ INNOVATION; SOCADIF; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL PARTENAIRES SAS; SODERO GESTION; SOFINNOVA PARTNERS; SOFIPACA; SOPROMECC PARTICIPATIONS; STARQUEST; SWEN CAPITAL PARTNERS; SYNTEGRA CAPITAL ADVISORS LTD; TCR CAPITAL SAS; TECHFUND EUROPE MANAGEMENT; TERTIUM; TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT; TIME FOR GROWTH; TPG CAPITAL; TRUFFLE CAPITAL; TURENNE CAPITAL PARTENAIRES; UI GESTION; UNEXO; UNIGRAINS SA; VALEURS MOBILIÈRES ELYSÉES; VAUBAN PARTENAIRES; VENDIS CAPITAL MANAGEMENT; VENTECH; VERMEER CAPITAL; VESALE PARTNERS; VESPA CAPITAL FRANCE; WEINBERG CAPITAL PARTNERS; WENDEL; WINDHURST; XANGE PRIVATE EQUITY; XERYS GESTION; YRIX CAPITAL CONSEIL

165 MEMBRES ASSOCIÉS

ACCURACY; AIFI; ALERION SOCIETE D'AVOCATS; ALIXPARTNERS; ALLEN & OVERY LLP; ALTANA; ALTARÈS; ALTER DOMUS FUND SERVICES FRANCE; ALVAREZ & MARSAL FRANCE: AON MERGERS & ACQUISITIONS SOLUTIONS / AMAS; AQUITAINE DÉVELOPPEMENT INNOVATION; ARSÈNE; ASSOCIATION APIA; ASSURANCE & CAPITAL PARTNERS - GROUPE SIACI SAINT HONORÉ; ATIC - ASSOCIATION TUNISIENNE DES INVESTISSEURS EN CAPITAL; AUGUST & DEBOUZY; AYACHESALAMA; BANQUE PRIVÉE 1818; BANQUE TRANSATLANTIQUE; BASTIEN REHEIS FRANÇOISE; BDO; BERSAY & ASSOCIÉS; BIGNON LEBRAY; BNP PARIBAS SA; BPIFRANCE FINANCEMENT; BREMOND & ASSOCIÉS; BRUNSWICK - SOCIÉTÉ D'AVOCATS; BUREAU VAN DIJK; CACEIS BANK; CAMPBELL LUTYENS & CO. LTD; CAPITAL VENTURE BY KLEE GROUP; CARTA DIEM PRIVATE EQUITY; CEFIM; CFA - CIE FRANCAISE D'AUDIT; CHABRERIE BAERT ASSOCIES AARPI; CHAMMAS & MARCHETEAU; CHARLES RUSSEL SPEECHLYS; CLADAG; CLIFFORD CHANCE EUROPE LLP; CMS BUREAU FRANCIS LEFÈBVRE; COMITÉ RICHELIEU; CONSTANTIN ASSOCIÉS; CREDIT AGRICOLE CORPORATE & INVESTMENT BANK (CA-CIB); CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL; CRÉDIT SUISSE FRANCE; DAIWA CORPORATE ADVISORY; DE GAULLE FLEURANCE & ASSOCIÉS; DE PARDIEU BROCAS MAFFEI; DECHERT LLP; DELOITTE; DELVILLE MANAGEMENT; DENTONS (DENTONS EUROPE AARPI); DI FINANCES - GRANT THORNTON EXECUTIVE; DIRIGEANTS & INVESTISSEURS; ECOSYS GROUP; EIGHT ADVISORY; EIM; ENTERNEXT; ERIC SALMON & PARTNERS; EURONEXT PARIS S.A; EUROSEARCH & ASSOCIÉS; EVCA - EUROPEAN PRIVATE EQUITY & VENTURE CAPITAL ASSOCIATION; EXCO; EXPEN; EY TRANSACTION ADVISORY SERVICES; FEDERATION PIONNIÈRES; FIDAL - SOCIÉTÉ D'AVOCATS; FIME; FL PARTNERS; FONTENAY MANAGERS; FRANCE ANGELS; FRANKLIN; FTI CONSULTING STRATEGIC COMMUNICATIONS; GE FACTOFRANCE; GIDE LOYRETTE NOUËL; GOLDMAN SACHS PARIS INC & CIE; GOUVERNANCE ET VALEURS; GRANT THORNTON; GRAS SAVOYE; GROUPE AUDIT-SERVAL & ASSOCIÉS; GT SOCIETE D'AVOCATS; HDC FINANCES; HERBERT SMITH FREEHILLS PARIS LLP; HOCHTIEF SOCIÉTÉ D'AVOCATS; IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG-SUCCESSORS DE PARIS; IMAGE 7; JASMIN CAPITAL; JEANTET ASSOCIÉS; JONES DAY; KING & WOOD MALLESONS; KPMG; L.E.K. CONSULTING; LAMARTINE CONSEIL; LAMY & ASSOCIÉS; LATOURNERIE WOLFROM AVOCATS; LEFÈVRE PELLETIER & ASSOCIÉS; LINKLATERS; LMT AVOCATS; LYON PLACE FINANCIÈRE ET TERTIAIRE; MARSH; MAYER BROWN; MAZARS; MB ENTREPRENDRE; NANTES ATLANTIQUE PLACE FINANCIÈRE - NAPF; NEOVIAN PARTNERS; NOVA PARTNERS; OBJECTIF CASH; OLSWANG FRANCE; ORRICK RAMBAUD MARTEL; ORSAY; P. & PARTNERS; PAPER AUDIT & CONSEIL; PARIS EUROPLACE; PAUL HASTINGS (EUROPE) LLP; PDGB; PHILIPPE FIELOUX; PRAMEX INTERNATIONAL; PROCADRES; PROSPHERES; PWC SOCIÉTÉ D'AVOCATS; PWC TRANSACTIONS; QUESTEL CONSULTING; RBC INVESTOR SERVICES BANK; REACH CAPITAL; REACTIVE EXECUTIVE; RED2GREEN; REED SMITH; REINHART MARVILLE TORRE SOCIÉTÉ D'AVOCATS; REPORTING 21; RICOL LASTEYRIE CORPORATE FINANCE; RSM PARIS; S.O. CAPITAL ADVICE; SEKRI VALENTIN ZERROUK; SKADDEN, APRS, SLATE, MEAGHER & FLOM LPP; SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE PAUL BRUNIER; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CORPORATE & INVESTMENT BANKING; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES; SOFIA FIDES; SOLVING EFESO INTERNATIONAL; SORGEM ÉVALUATION; SOULIER AARPI; SQUIRE SANDERS; STANDARD & POOR'S; STC PARTNERS; STEPHENSON HARWOOD AARPI; STRAFI; STRASBOURG PLACE FINANCIÈRE; SYPERUS FINANCES; TAJ; THE BOSTON CONSULTING GROUP; THOMSON-REUTERS; TRIAGO; UBS (FRANCE) SA; UGGC AVOCATS; UNICER; VALTUS; VERSPIEREN; WATSON FARLEY & WILLIAMS; WEIL, GOTSHAL & MANGES LLP; WHITE & CASE; WILLKIE FARR & GALLAGHER LLP; WOOG & ASSOCIÉS; WRAGGE LAWRENCE GRAHAM & CO; XL GROUP; X-PM TRANSITION PARTNERS



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES INVESTISSEURS
POUR LA CROISSANCE

Conception, création : Capmot

Impression : rueduregard - 78000 Versailles

Édition : mai 2016



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES INVESTISSEURS
POUR LA CROISSANCE